



# Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Eau potable

**2024**

---

Validé en commission le 17 septembre 2025  
Et approuvé en conseil communautaire le 29 septembre 2025

---

## Rappel du cadre réglementaire et précision des objectifs de ce rapport annuel :

L'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport annuel dresse un bilan de l'année 2024 en présentant l'ensemble des évolutions et actions menées par **Bièvre Isère Communauté** dans le cadre de sa compétence de production et de distribution de l'eau potable.

Ce document est également un outil d'information à destination des usagers de l'eau : il est mis en ligne sur le site Internet de l'Observatoire de l'Eau et sur le site internet de **Bièvre Isère Communauté**.

Bièvre Isère Communauté

1 avenue Roland Garros - Grenoble Air Parc  
38590 SAINT-ETIENNE DE SAINT-GEOIRS

# Rapport eau potable 2024

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 02/10/2025

**S<sup>2</sup>LO**

ID : 038-200059392-20250929-147\_2025\_DEL-DE

## Sommaire

<b>1</b>	<b>Le territoire</b>	<b>P 5</b>
<b>2</b>	<b>Les missions du service</b>	<b>p 6</b>
<b>3</b>	<b>Synthèse des indicateurs de performance</b>	<b>P 8</b>
<b>4</b>	<b>Les abonnés du territoire</b>	<b>P 10</b>
<b>5</b>	<b>La ressource en eau</b>	<b>P 15</b>
<b>6</b>	<b>Les volumes consommés</b>	<b>P 22</b>
<b>7</b>	<b>Le réseau et le stockage</b>	<b>P 26</b>
<b>8</b>	<b>La qualité de l'eau distribuée</b>	<b>P 43</b>
<b>9</b>	<b>Volet financier</b>	<b>P 49</b>
<b>10</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>P 56</b>



# Rapport eau potable 2024

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 02/10/2025

ID : 038-200059392-20250929-147\_2025\_DEL-DE



## EDITO

Les nombreuses ressources du territoire permettent au service de l'eau potable de Bièvre Isère Communauté la production et la mise en distribution de l'eau pour ses 29 062 abonnés.

L'eau du réseau public est le produit alimentaire le plus contrôlé en France et doit répondre aux différentes exigences réglementaires en vigueur. Le service de l'eau met tout en œuvre pour assurer un service de qualité aux abonnés du territoire desservis par son réseau de distribution.

L'année 2024 a été marquée par des opérations de sécurisation et de renouvellement de conduite permettant ainsi la lutte contre les pertes en réseau. Ces actions sont essentielles pour la préservation de la ressource en eau et d'autant plus importantes du fait des épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents.

L'année 2025 sera consacrée à la finalisation et à l'approbation du schéma directeur de l'eau, document structurant de la politique de l'eau de la collectivité.

**Monsieur Eric SAVIGNON**

**Le Vice-Président en charge de l'Eau et de l'Assainissement**

# Rapport eau potable 2024

## 1. Le territoire



## Les 50 communes

### 57 452 habitants



# Rapport eau potable 2024

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 02/10/2025

**S<sup>2</sup>LO**

ID : 038-200059392-20250929-147\_2025\_DEL-DE

## 2. Les missions du service

Les compétences de la collectivité en termes de gestion de l'eau regroupent les missions suivantes :

<b>EAU POTABLE</b>	○ La production d'eau potable	
	○ Le transport et le stockage d'eau potable	
	○ La distribution chez l'abonné	
	○ La facturation des redevances	

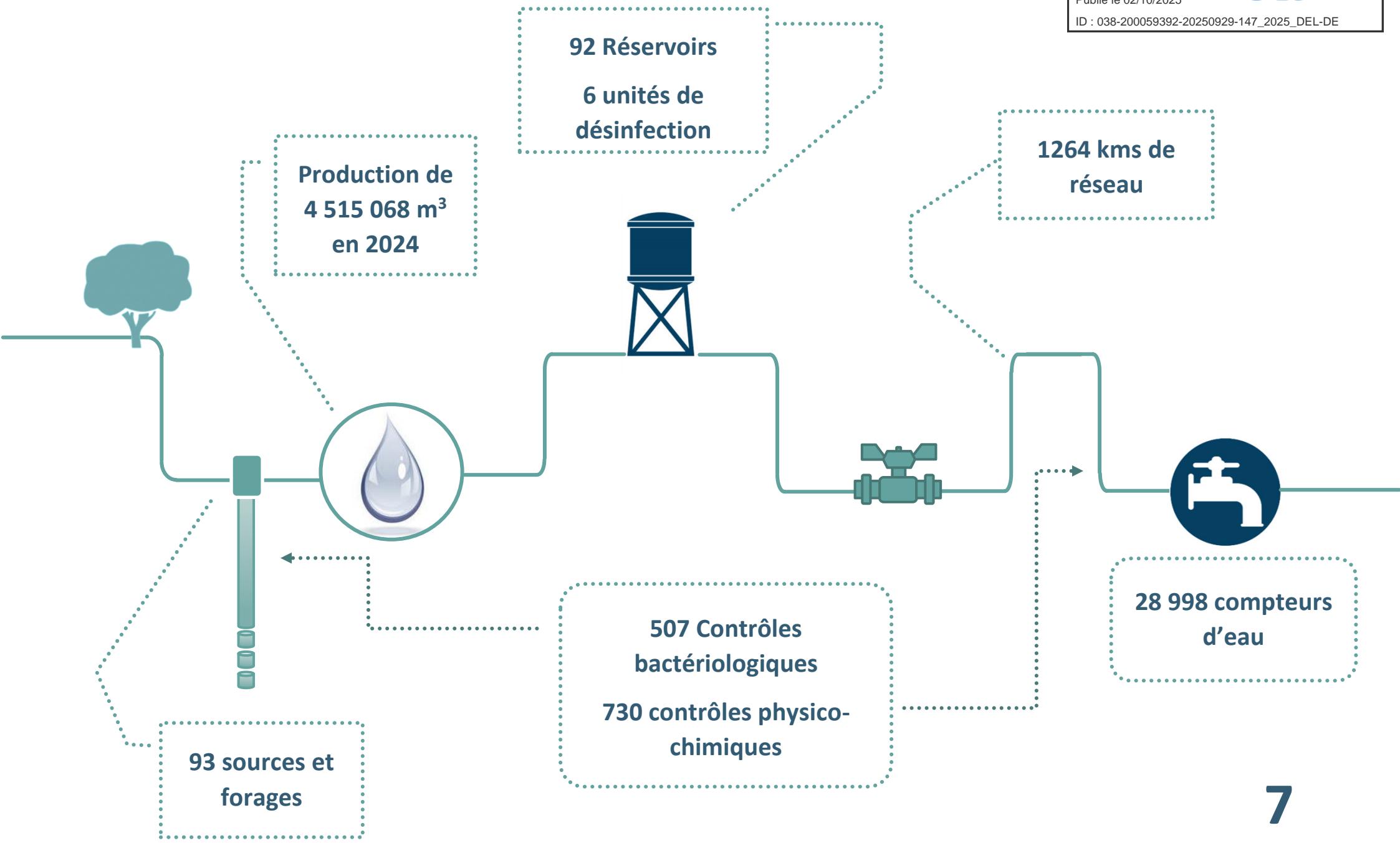


**29 062 abonnés**

Bièvre Isère Communauté



**2 751 086 m<sup>3</sup> d'eau  
consommés facturés en 2024  
sur le territoire**



### 3. Synthèse des indicateurs de performance

Thème	Type	Code	Libellé	Valeur 2023	Valeur 2024
Abonnés	Indicateur descriptif	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	57 651	57 452
Abonnés	Indicateur descriptif	D102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> (Redevance comprises)	2,44 € TTC	2,71€ TTC
Abonnés	Indicateur descriptif	D151.0	Délai maximal d'ouverture de branchement pour les nouveaux abonnés définis par le service	5 jours ouvrés	5 jours ouvrés
Abonnés	Indicateur de performance	P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	0,1	0,1
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	97,65 %	98,81 %
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	97,93 %	95,75 %
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Les indices d'avancement de la protection de la ressource en eau sont présentés par ressource en page 19	
Réseau	Indicateur de performance	P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	96	96

# Rapport eau potable 2024

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 02/10/2025



ID : 038-200059392-20250929-147\_2025\_DEL-DE

Thème	Type	Code	Libellé	Valeur 2023	Valeur 2024
Réseau	Indicateur de performance	P104.3	Rendement du réseau de distribution	71,4 %	70,1 %
Réseau	Indicateur de performance	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	2,80	3,07
Réseau	Indicateur de performance	P106.3	Indice linéaire de perte en réseau	2,78	3,34
Réseau	Indicateur de performance	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,43 %	0,43 %
Gestion financière	Indicateur de performance	P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	0,0056 €/m <sup>3</sup>	0.014€/m3

# Rapport eau potable 2024

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 02/10/2025

**S<sup>2</sup>LO**

ID : 038-200059392-20250929-147\_2025\_DEL-DE

## 4. Les abonnés

En 2024, Le nombre d'abonnés à l'eau du territoire est de 29 062 sur 50 communes.

Communes	Abonnés eau 2024	Population 2024
Artas	941	1854
Beaufort	281	584
Beauvoir de Marc	498	1123
Bossieu	174	329
Bressieux	58	93
Brézins	976	2321
Brion	75	145
Champier	791	1609
Châtenay	216	438
Châtonnay	1061	1998
Culin	343	797
Faramans	539	1168
Gillonnay	557	1059
La Côte Saint André	3053	5066
La Forteresse	163	342
La Frette	556	1115
Le Mottier	380	859
Lentiol	121	254
Lieudieu	191	353
Longechenal	276	616
Marcilloles	586	1207
Marcollin	288	627
Marnans	73	136
Meyrieu les Etangs	482	1054
Montfalcon	83	132
Ornacieux-Balbins	444	900

# Rapport eau potable 2024

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

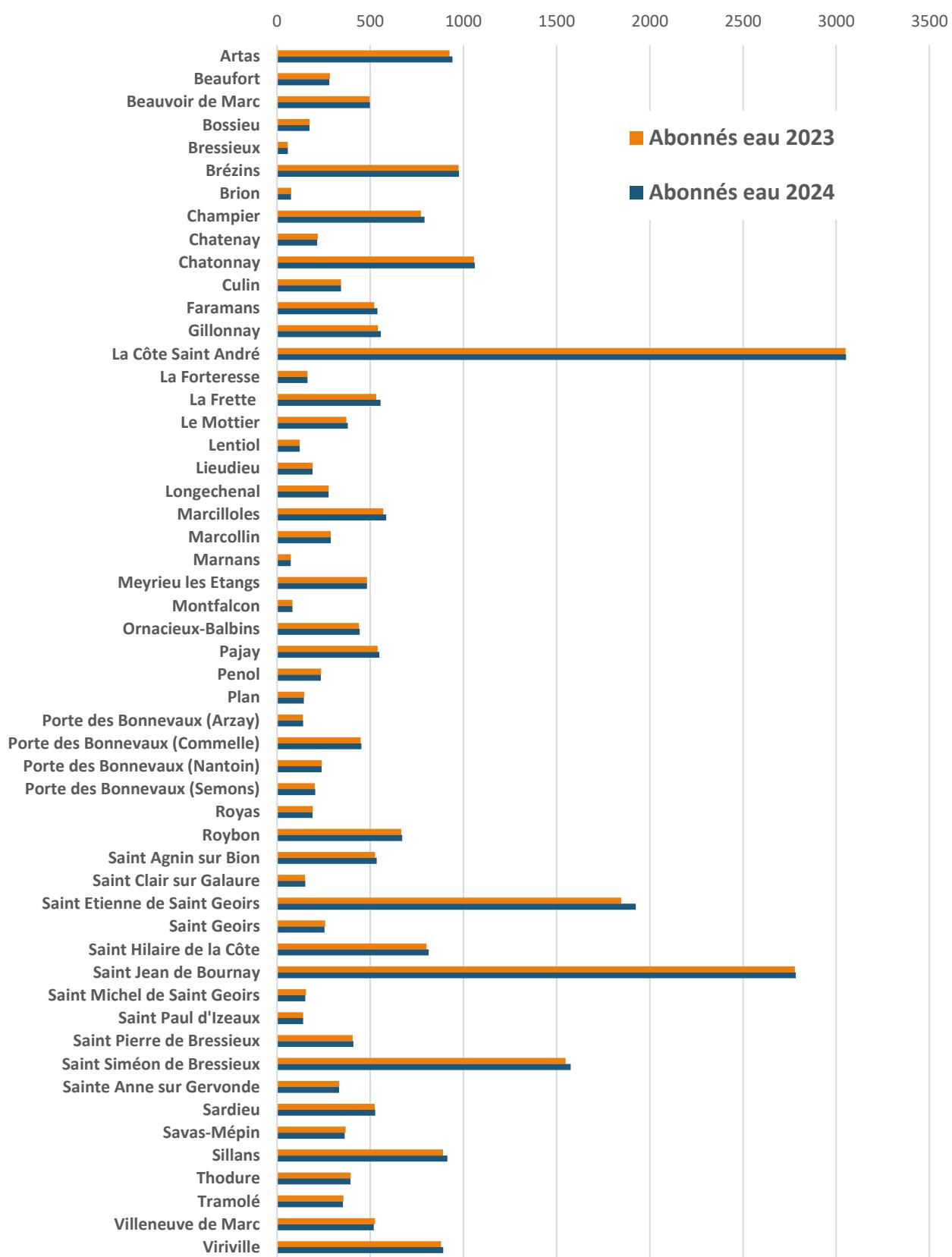
Publié le 02/10/2025

S2LO

ID : 038-200059392-20250929-147\_2025\_DEL-DE

Communes	Abonnés eau 2024	Population 2024
Pajay	549	1071
Penol	235	385
Plan	144	303
Porte des Bonnevaux (Arzay)	140	
Porte des Bonnevaux (Commelle)	452	2137
Porte des Bonnevaux (Nantoin)	239	
Porte des Bonnevaux (Semons)	205	
Royas	190	415
Roybon	671	1128
Saint Agnin sur Bion	534	1189
Saint Clair sur Galaure	151	269
Saint Etienne de Saint Geoirs	1925	3415
Saint Geoirs	254	497
Saint Hilaire de la Côte	814	1634
Saint Jean de Bournay	2783	4861
Saint Michel de Saint Geoirs	152	294
Saint Paul d'Izeaux	140	309
Saint Pierre de Bressieux	409	795
Saint Siméon de Bressieux	1576	3188
Sainte Anne sur Gervonde	332	770
Sardieu	527	1 206
Savas-Mépin	363	892
Sillans	914	1 961
Thodore	394	804
Tramolé	353	822
Villeneuve de Marc	519	1191
Viriville	891	1737
<b>Total</b>	<b>29 062</b>	<b>57 452</b>

## Evolution abonnés à l'eau 2023 > 2024



# Rapport eau potable 2024

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 02/10/2025



ID : 038-200059392-20250929-147\_2025\_DEL-DE

Communes	Abonnés eau 2023	Abonnés eau 2024	Evolution nombre d'abonnés 2023 < 2024
Artas	926	941	+1,6%
Beaufort	283	281	-0,7%
Beauvoir de Marc	497	498	+0,2%
Bossieu	175	174	-0,6%
Bressieux	58	58	
Brézins	974	976	+0,2%
Brion	76	75	-1,3%
Champier	772	791	+2,5%
Chatenay	218	216	-0,9%
Chatonnay	1057	1061	+0,4%
Culin	343	343	
Faramans	522	539	+3,3%
Gillonnay	541	557	+3,0%
La Côte Saint André	3050	3053	+0,1%
La Forteresse	163	163	
La Frette	532	556	+4,5%
Le Mottier	372	380	+2,2%
Lentiol	121	121	
Lieudieu	190	191	+0,5%
Longechenal	277	276	-0,4%
Marcilloles	570	586	+2,8%
Marcollin	288	288	
Marnans	73	73	
Meyrieu les Etangs	482	482	
Montfalcon	82	83	+1,2%
Ornacieux-Balbins	440	444	+0,9%
Pajay	540	549	+1,7%
Penol	236	235	-0,4%
Plan	146	144	-1,4%
Porte des Bonnevaux (Arzay)	139	140	+0,7%
Porte des Bonnevaux (Commelle)	448	452	+0,9%
Porte des Bonnevaux (Nantoin)	240	239	-0,4%
Porte des Bonnevaux (Semons)	202	205	+1,5%
Royas	192	190	-1,0%
Roybon	666	671	+0,8%
Saint Agnin sur Bion	526	534	+1,5%
Saint Clair sur Galaure	150	151	+0,7%
Saint Etienne de Saint Geoirs	1847	1925	+4,2%
Saint Geoirs	258	254	-1,6%
Saint Hilaire de la Côte	801	814	+1,6%

# Rapport eau potable 2024

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 02/10/2025

ID : 038-200059392-20250929-147\_2025\_DEL-DE



Communes	Abonnés eau 2023	Abonnés eau 2024	Evolution nombre d'abonnés 2023 < 2024
Saint Jean de Bournay	2778	2783	+0,2%
Saint Michel de Saint Geoirs	155	152	-1,9%
Saint Paul d'Izeaux	140	140	
Saint Pierre de Bressieux	405	409	+1,0%
Saint Siméon de Bressieux	1548	1576	+1,8%
Sainte Anne sur Gervonde	332	332	
Sardieu	524	527	+0,6%
Savas-Mépin	368	363	-1,4%
Sillans	890	914	+2,7%
Thodore	395	394	-0,3%
Tramolé	356	353	-0,8%
Villeneuve de Marc	525	519	-1,1%
Viriville	880	891	+1,3%
<b>Total</b>	<b>28 769</b>	<b>29 062</b>	<b>+ 1%</b>

# Rapport eau potable 2024

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 02/10/2025

S<sup>2</sup>LO

ID : 038-200059392-20250929-147\_2025\_DEL-DE

## 5. La ressource en eau

### Les volumes produits

Volumes produits par ressource en m<sup>3</sup> annuels

Nom de la ressource	2023	2024	Evolution de la production
<b>Forage Champ Souffrey (St-Hilaire de la Côte)</b>	27 054	6 805	- 74,8%
<b>Forage Combe Buclas à Longechenal</b>	16 467	3 743	- 77,3%
<b>Forage de Beaufort</b>	35 217	38 126	+8,3%
<b>Forage de Madelan (St-Etienne de St-Geoirs)</b>	15 455	7 096	- 54,1%
<b>Forage des Bielles (Beauvoir de Marc)</b>	347 486	368 982	+6,2%
<b>Forage du Carloz (Saint Jean de Bournay)</b>	362 837	317 327	- 12,5%
<b>Forage du Peyrinard (Roybon)</b>	93 250	86 521	- 7,2%
<b>Forage du Siran (Saint Jean de Bournay)</b>	263 077	258 972	- 1,6%
<b>Forage du Stade (Commelle)</b>	14 904	4 510	- 69,7%
<b>Forage Les Alouettes (La Côte St-André)</b>	470 341	381 786	- 18,8%
<b>Forage Les Biesses (St-Etienne de St-Geoirs)</b>	150 173	111 834	- 25,5%
<b>Forage Les Poipes (Marcilloles)</b>	29 885	7 542	- 74,8%
<b>Forage Les Groubes (Marcollin)</b>	55 304	55 491	+0,3%
<b>Forage Poulet (Viriville)</b>	104 718	111 423	+6,4%
<b>Forage Robinière (Viriville)</b>	56 202	48 795	- 13,2%
<b>Forage Ronjay (Faramans)</b>	152 207	141 688	- 6,9%
<b>Forage Seyez et Donis (Ornacieux)</b>	320 857	270 248	- 15,8%
<b>Forage Vie de Nantoin (Champier, Nantoin et Le Mottier)</b>	189 700	168 335	- 11,3%
<b>Source Biel (La Côte St-André)</b>	126 408	194 013	+53,5%
<b>Source Combe de Vaux (Brézins)</b>	104 114	125 251	+20,3%
<b>Source du Fontanil (Plan)</b>	30 160	20 179	- 33,1%
<b>Source Fouinière (La Frette)</b>	9 128	14 347	+57,2%
<b>Source Grenier (Sardieu)</b>	13 209	44 193	+234,6%

# Rapport eau potable 2024

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 02/10/2025



ID : 038-200059392-20250929-147\_2025\_DEL-DE

Nom de la ressource	2023	2024	Evolution de la production
<b>Source Michel (Thodore)</b>	43 416	41 129	- 5,3%
<b>Source Montgontier, Tamuzière et Fond Sala (St-Hilaire de la Côte)</b>	97 474	136 674	+40,2%
<b>Source Poulardière (La Côte St-André)</b>	62 808	104 302	+66,1%
<b>Sources Arrêtes et Chessière (St-Michel de St-Geoirs)</b>	20 824	12 990	- 37,6%
<b>Sources Barrage souterrain et Davids (Sillans)</b>	97 745	114 324	+17,0%
<b>Sources Boisseaz (Châtenay)</b>	6 207	6 084	- 2,0%
<b>Sources Chamberlière et Madone (Longechenal)</b>	40 519	51 034	+26,0%
<b>Sources Chorieux et Girauderie (La Forteresse)</b>	41 216	32 731	- 20,6%
<b>Sources Commelle (Porte des Bonnevaux)</b>	64 923	78 232	+20,5%
<b>Sources de Colombette, Pavassière, Riban, Jallut, Meizo, Bordonne et Pinat (Gillonnay)</b>	82 658	62 256	- 24,7%
<b>Sources de Montjoux (Saint Jean de Bournay)</b>	103 853	100 194	- 3,5%
<b>Sources du village (La Frette)</b>	62 330	68 300	+9,6%
<b>Sources Fontizot, Melon et Michel (Marcilloles)</b>	113 706	164 950	+45,1%
<b>Sources Goulet et Jolland (St-Paul d'Izeaux)</b>	19 209	20 009	+4,2%
<b>Sources Marandat et Brion (St-Etienne de St-Geoirs)</b>	220 578	252 771	+14,6%
<b>Sources Massot, Catot, Essarts (St-Siméon de Bressieux)</b>	112 250	146 587	+30,6%
<b>Sources Poyaud-Mey et Gorges (St-Geoirs)</b>	34 898	51 832	+48,5%
<b>Sources Renarde et Barnabo (Arzay et Semons)</b>	11 069	32 559	+194,1%
<b>Sources Rondet (Châtenay)</b>	9 610	9 002	- 6,3%
<b>Sources Verrerie (Roybon)</b>	159 672	147 578	- 7,6%
<b>Sources Villard, Mathais et Les Combes (St-Pierre de Bressieux)</b>	77 283	94 323	+22,0%
<b>TOTAL</b>	<b>4 470 401</b>	<b>4 515 068</b>	<b>+1,0%</b>

En 2024, les ressources profondes ont été moins sollicitées qu'en 2023 (34,12 % des ressources totales en 2024 et 60,5 % en 2023). Les précipitations ont entraîné une hausse des volumes disponibles au niveau des sources gravitaires, dont l'exploitation est privilégiée par rapport aux pompages dans la nappe.

Le volume total prélevé est en faible hausse : + 44 667 m<sup>3</sup>

# Rapport eau potable 2024

## Suivi des ressources disponibles

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 02/10/2025

ID : 038-200059392-20250929-147\_2025\_DEL-DE



Les 7 premières ressources de Bièvre Isère Communauté les plus importantes en termes de volumes prélevés sont les suivantes :

Nom de la ressource	Volumes produits en 2024 en m <sup>3</sup>	Proportion de la ressource par rapport à la production globale
<b>Forage Les Alouettes (La Côte St-André)</b>	381 786	8,5%
<b>Forage des Bielles (Beauvoir de Marc)</b>	368 982	8,2%
<b>Forage du Carloz (Saint Jean de Bournay)</b>	317 327	7,0%
<b>Forage Seyez et Donis (Ornacieux)</b>	270 248	6,0%
<b>Forage du Siran (Saint Jean de Bournay)</b>	258 972	5,7%
<b>Sources Marandat et Brion (St-Etienne de St-Geoirs)</b>	252 771	5,6%
<b>Source Biel (La Côte St-André)</b>	194 013	4,3%

Il existe deux types de ressource sur le territoire :

- Captages de sources.
- Forages dans les nappes des alluvions du Liers, de la Bièvre, des Vallées de Vienne et de la molasse profonde.

Les débits des ressources en tension sont surveillés sur la supervision, de manière hebdomadaire en période de sécheresse, afin d'anticiper une éventuelle situation critique. Concernant les forages de nappes, ils sont suivis par le biais de sondes de niveau.

Contrairement à l'année 2023, l'année 2024 n'a pas fait l'objet d'un suivi accru du fait de ressources disponibles en quantité suffisante pour les besoins du territoire. Aucune des ressources n'a présenté un niveau d'alerte qui aurait pu déclencher des mesures particulières mises en place par le service.

# Rapport eau potable 2024

## La protection de la ressource

Toute ressource d'eau destinée à la consommation humaine doit être protégée par des périmètres de protection réglementaires. Le tableau ci-dessous présente l'état d'avancement de cette procédure par ressource.

Envoyé en préfecture le 02/10/2025  
Reçu en préfecture le 02/10/2025  
Publié le 02/10/2025  
ID : 038-200059392-20250929-147\_2025\_DEL-DE



0 % Aucune action			
20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours			
40 % Avis de l'hydrogéologue rendu			
50 % Dossier déposé en préfecture			
60 % Arrêté préfectoral			
80 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)			
100 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté			
COMMUNE	DENOMINATION RESSOURCE	Type ressource	Indice
PORTE DES BONNEVAUX (ARZAY)	Renarde	Captages de sources	60%
BEAUFORT	Bas Beaufort	Captages de sources	40%
BEAUVOIR DE MARC	Bielles	Captages de sources	60%
BOSSIEU	Village	Captages de sources	40%
BRION	Brion	Captages de sources	60%
BRION	Marandat	Captages de sources	60%
CHATENAY	Pré rond	Captages de sources	40%
CHATENAY	Rondet	Captages de sources	40%
CHATENAY	Boisseaz	Captages de sources	60%
PORTE DES BONNEVAUX (COMMELLE)	Boix Roux Amont	Captages de sources	40%
PORTE DES BONNEVAUX (COMMELLE)	Boix Roux Aval	Captages de sources	40%
PORTE DES BONNEVAUX (COMMELLE)	Maillot	Captages de sources	40%
PORTE DES BONNEVAUX (COMMELLE)	Stade	Captages de sources	40%
FARAMANS	Ronjay	Forage	40%
GILLONNAY	Beray	Captages de sources	40%
GILLONNAY	Biel	Captages de sources	40%
GILLONNAY	Goulet Meizo	Captages de sources	40%
GILLONNAY	Bordone	Captages de sources	40%
GILLONNAY	Jallut	Captages de sources	40%
GILLONNAY	Pinat	Captages de sources	40%

# Rapport eau potable 2024

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 02/10/2025

**S<sup>2</sup>LO**

ID : 038-200059392-20250929-147\_2025\_DEL-DE

COMMUNE	DENOMINATION RESSOURCE	Type ressource	Indice
GILLONNAY	Riban	Captages de sources	<b>40%</b>
GILLONNAY	Colombette	Captages de sources	<b>40%</b>
LA COTE ST-ANDRE	<b>Alouettes</b>	Forage	<b>40%</b>
LA COTE ST-ANDRE	Buenerd	Captages de sources	<b>40%</b>
LA COTE ST-ANDRE	Desormeaux	Captages de sources	<b>40%</b>
LA COTE ST-ANDRE	Paleyrac	Captages de sources	<b>40%</b>
LA COTE ST-ANDRE	Pré Moulin	Captages de sources	<b>40%</b>
LA COTE ST-ANDRE	Tessier	Captages de sources	<b>40%</b>
LA FORTERESSE	Villefranche	Captages de sources	<b>60%</b>
LA FORTERESSE	Chorieux	Captages de sources	<b>80%</b>
LA FRETTE	Bertholet	Captages de sources	<b>60%</b>
LA FRETTE	Charpenay	Captages de sources	<b>60%</b>
LA FRETTE	Fontenettes	Captages de sources	<b>60%</b>
LONGECHENAL	Combe Buclas	Captages de sources	<b>40%</b>
LONGECHENAL	Chamberliere-Ouest	Captages de sources	<b>60%</b>
LONGECHENAL	Madone	Captages de sources	<b>60%</b>
MARCOLLIN	Groubes	Forage	<b>80%</b>
LE MOTTIER	<b>Vie de Nantoin</b>	Forage	<b>40%</b>
ORNACIEUX-BALBINS	<b>Seyez et Donis</b>	Forage	<b>40%</b>
PENOL	Grenier	Captages de sources	<b>60%</b>
PLAN	Fontanil	Forage	<b>60%</b>
PLAN	Combes	Captages de sources	<b>40%</b>
PLAN	Davids	Captages de sources	<b>60%</b>
ROYBON	Peyrinard + F3	Forage	<b>40%</b>
ROYBON	Les sources de la Verrerie (8)	Captages de sources	<b>60%</b>
ROYBON	Grignon	Captages de sources	<b>60%</b>
ROYBON	Oursière Mitifiot	Captages de sources	<b>60%</b>
ROYBON	Peyrinard F1et2	Forage	<b>60%</b>
ST-CLAIR SUR GALAURE	Dorey Prudent	Captages de sources	<b>40%</b>
ST-ETIENNE DE ST-GEOIRS	<b>Biesses</b>	Captages de sources	<b>40%</b>

# Rapport eau potable 2024

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 02/10/2025



ID : 038-200059392-20250929-147\_2025\_DEL-DE

COMMUNE	DENOMINATION RESSOURCE	Type ressource	Indice
ST-ETIENNE DE ST-GEOIRS	Madelan	Captages de sources	80%
ST-GEOIRS	Gorges	Captages de sources	60%
ST-GEOIRS	Poyaud-Mey	Captages de sources	60%
ST-GEOIRS	Mallivier	Captages de sources	60%
ST-HILAIRE DE LA COTE	Champ Souffrey	Captages de sources	40%
ST-HILAIRE DE LA COTE	Château	Captages de sources	40%
ST-HILAIRE DE LA COTE	Font Sala	Captages de sources	40%
ST-HILAIRE DE LA COTE	Font Sala Basse	Captages de sources	40%
ST-HILAIRE DE LA COTE	Montgontier	Captages de sources	40%
ST-HILAIRE DE LA COTE	Pavassière	Captages de sources	40%
ST-HILAIRE DE LA COTE	Fouinière	Captages de sources	60%
ST-JEAN DE BOURNAY	Carloz	Forage	40%
ST-JEAN DE BOURNAY	Siran	Forage	60%
ST-JEAN DE BOURNAY	Montjoux	Captages de sources	80%
ST-MICHEL DE ST-GEOIRS	Aretes inférieur et supérieur	Captages de sources	0%
ST-MICHEL DE ST-GEOIRS	Chessieres	Captages de sources	40%
ST-PAUL D'IZEAUX	Jolland	Captages de sources	80%
ST-PAUL D'IZEAUX	Mallein	Captages de sources	0 %
ST-PIERRE DE BRESSIEUX	Combe de vaux	Captages de sources	40%
ST-PIERRE DE BRESSIEUX	Les Essarts	Captages de sources	60%
ST-PIERRE DE BRESSIEUX	Fontaine des Villards et Mathais	Captages de sources	80%
ST-PIERRE DE BRESSIEUX	Mathais	Captages de sources	80%
ST-SIMEON DE BRESSIEUX	Catot	Captages de sources	60%
ST-SIMEON DE BRESSIEUX	Chourarie - Anciennes sources	Captages de sources	60%
ST-SIMEON DE BRESSIEUX	Chourarie - Nouvelles sources	Captages de sources	60%
ST-SIMEON DE BRESSIEUX	Combe Massot	Captages de sources	60%
PORTE DES BONNEVAUX (SEMONS)	Barnabo	Captages de sources	60%

# Rapport eau potable 2024

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 02/10/2025



ID : 038-200059392-20250929-147\_2025\_DEL-DE

COMMUNE	DENOMINATION RESSOURCE	Type ressource	Indice
SILLANS	Barrage Souterrain	Captages de sources	<b>80%</b>
THODURE	Bretallet	Captages de sources	<b>40%</b>
THODURE	Michel Thodore	Captages de sources	<b>40%</b>
THODURE	Poipes	Forage	<b>40%</b>
THODURE	Ribeaud	Captages de sources	<b>40%</b>
THODURE	Vallet	Captages de sources	<b>40%</b>
THODURE	Fontizot	Captages de sources	<b>60%</b>
THODURE	<b>Melon</b>	Captages de sources	<b>60%</b>
THODURE	<b>Michel</b>	Captages de sources	<b>60%</b>
VIRIVILLE	Combe Claire	Captages de sources	<b>60%</b>
VIRIVILLE	Poulet	Forage	<b>60%</b>
VIRIVILLE	Robinière	Forage	<b>60%</b>

Parmi ces ressources, 9 captages (en gras dans la liste ci-dessus) font l'objet de mesures de protection particulières. Ces actions étaient définies à travers 5 programmes d'actions « captages prioritaires » jusqu'à fin 2024. Depuis décembre 2024 un seul programme d'actions commun porte les mesures pour l'ensemble des captages prioritaires du territoire. Ces captages sont identifiés dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) comme présentant une sensibilité aux nitrates et/ou aux produits phytosanitaires.

La démarche « captages prioritaires » vise à obtenir une qualité des eaux brutes suffisante pour limiter ou éviter tout traitement des pollutions en nitrates et en pesticides avant la distribution de l'eau potable.

La mise en œuvre de la démarche se déroule en 4 étapes :

- 1) Délimitation de l'AAC (Aire d'Alimentation de Captage)
- 2) Réalisation d'un Diagnostic Territorial Multi Pressions (DTMP)
- 3) Elaboration d'un plan d'action
- 4) Mise en œuvre du plan d'action.

## 93 captages actifs sur le territoire de Bièvre Isère Communauté

- 43 disposent d'un arrêté de Déclaration d'Utilité Publique
- 9 ont une procédure en cours
- 41 procédures de Déclaration d'Utilité Publique sont anciennes et/ou sont à reprendre.

# Rapport eau potable 2024

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 02/10/2025

S<sup>2</sup>LO

ID : 038-200059392-20250929-147\_2025\_DEL-DE

## 6. Les volumes consommés

### Volumes facturés par commune

Communes	Volume en m <sup>3</sup> en 2023	Volume en m <sup>3</sup> en 2024	Evolution 2023/2024
Artas	76 851	76 646	- 0,3%
Beaufort	20 868	22 522	+ 7,9%
Beauvoir de Marc	39 103	40 999	+ 4,8%
Bossieu	14 468	14 352	- 0,8%
Bressieux	4 602	4 875	+ 5,9%
Brézins	101 671	92 830	- 8,7%
Brion	5 708	5 570	- 2,4%
Champier	77 127	69 144	- 10,4%
Chatenay	18 601	18 059	- 2,9%
Châtonnay	82 861	84 011	+ 1,4%
Culin	32 588	31 654	- 2,9%
Faramans	48 591	46 233	- 4,9%
Gillonnay	52 301	47 709	- 8,8%
La Côte St-André	325 369	355 727	+ 9,3%
La Forteresse	19 091	17 967	- 5,9%
La Frette	53 291	47 709	- 10,5%
Le Mottier	36 765	36 468	- 0,8%
Lentiol	11 605	9 630	- 17,0%
Lieudieu	16 501	16 047	- 2,8%
Longechenal	29 943	29 660	- 0,9%
Marcilloles	60 778	58 484	- 3,8%
Marcollin	23 444	23 910	+ 2,0%
Marnans	8 236	7 943	- 3,6%
Meyrieu les Etangs	44 646	41 879	- 6,2%
Montfalcon	4 905	4 303	- 12,3%
Ornacieux-Balbins	40 074	35 311	- 11,9%

# Rapport eau potable 2024

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 02/10/2025

**S<sup>2</sup>LO**

ID : 038-200059392-20250929-147\_2025\_DEL-DE

Communes	Volume en m <sup>3</sup> en 2023	Volume en m <sup>3</sup> en 2024	Evolution 2023/2024
Pajay	53 382	53 352	- 0,1%
Penol	22 767	21 879	- 3,9%
Plan	18 301	18 207	- 0,5%
Porte des Bonnevaux (Arzay)	10 938	10 042	- 8,2%
Porte des Bonnevaux (Commelle)	42 022	41 236	- 1,9%
Porte des Bonnevaux (Nantoin)	22 084	20 580	- 6,8%
Porte des Bonnevaux (Semons)	16 550	15 833	- 4,3%
Royas	15 597	15 147	- 2,9%
Roybon	66 641	60 454	- 9,3%
Saint Agnin sur Bion	46 970	46 653	- 0,7%
Saint Clair sur Galaure	16 222	14 643	- 9,7%
Saint Etienne de St-Geoirs	278 054	265 116	- 4,7%
Saint Geoirs	9 778	8 967	- 8,3%
Saint Hilaire de la Côte	74 842	72 471	- 3,2%
Saint Jean de Bournay	239 992	234 130	- 2,4%
Saint Michel de St-Geoirs	17 023	16 047	- 5,7%
Saint Paul d'Izeaux	18 221	17 304	- 5,0%
Saint Pierre de Bressieux	39 874	37 785	- 5,2%
Saint Siméon de Bressieux	150 812	138 721	- 8,0%
Sainte Anne sur Gervonde	35 339	28 476	- 19,4%
Sardieu	50 356	52 095	+ 3,5%

# Rapport eau potable 2024

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 02/10/2025

**S<sup>2</sup>LO**

ID : 038-200059392-20250929-147\_2025\_DEL-DE

Communes	Volume en m <sup>3</sup> en 2023	Volume en m <sup>3</sup> en 2024	Evolution 2023/2024
Savas-Mépin	40 009	35 661	- 10,9%
Sillans	83 804	85 039	+ 1,5%
Thodure	39 738	38 189	- 3,9%
Tramolé	34 259	33 851	- 1,2%
Villeneuve de Marc	47 782	50 973	+ 6,7%
Viriville	81 469	78 593	- 3,5%
<b>TOTAL</b>	<b>2 822 814</b>	<b>2 751 086</b>	<b>- 2,5 %</b>

- **Le volume facturé global sur le territoire diminue de 2,5 % entre 2023 et 2024**

# Rapport eau potable 2024

## Les volumes achetés

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 02/10/2025

ID : 038-200059392-20250929-147\_2025\_DEL-DE



FOURNISSEUR	VOLUMES EN M <sup>3</sup> 2024	COUTS € TTC 2024	DESTINATION
Syndicat des Eaux Valloire-Galaure Exploitant : Véolia	12 657	16 141,23 €	Lentiol
Vienne Condrieu Agglomération Exploitant : SAUR	121 435	17 435,55 €	Saint Jean de Bournay et Villeneuve de Marc
Communauté d'Agglomération des Portes de l'Isère Exploitant : SEMIDAO	481 555	72 100,80 €	Culin, Tramolé, Champier, Sainte Anne sur Gervonde, Lieudieu, Châtonnay
<b>Total</b>	<b>615 647</b>	<b>105 677,58 €</b>	

## Les volumes vendus en gros

CONSOMMATEUR	Volumes vendus en m <sup>3</sup> en 2024
Syndicat des Eaux de Saint Antoine	19 690
Syndicat des Eaux de Toutes Aures	38 093
Vienne Condrieu Agglomération - Exploitant : SAUR	217 930
Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône	702
Commune de Le Grand-Serre – Exploitant : Véolia	220
Communauté d'Agglomération des Portes de l'Isère Exploitant : SEMIDAO	42 254
<b>TOTAL</b>	<b>318 889 m<sup>3</sup></b>

## Les volumes d'eau consommés non facturés

Ces volumes sont les suivants :

	2023	2024
<b>volumes dégrevés après facturation</b>	<b>144 046 m<sup>3</sup></b>	<b>160 733 m3</b>
<b>volumes de service (lavage de réservoirs, purges, manœuvre poteaux incendie)</b>	<b>100 600 m<sup>3</sup></b>	<b>123 400 m<sup>3</sup></b>
<b>Total</b>	<b>244 646 m<sup>3</sup></b>	<b>284 133 m3</b>

## 7. Le réseau et les ouvrages de stockage

### Les ouvrages de stockage

Ils permettent d'assurer la régulation de l'approvisionnement et apportent une sécurité, notamment en cas de coupure ou de casses graves. Ils autorisent également la régulation des pompages en fonction des périodes tarifaires d'EDF.

Communes	Désignation	Volume stocké (m <sup>3</sup> )
Artas	Clos Morel	800
Artas	Petit réservoir de la Montagne	20
Beaufort	Le Village	300
Beauvoir de Marc	Le Fouilleux	60
Bossieu	bas service	150
Bossieu	haut service	150
Brézins	Combe de Vaulx	650
Champier	Le Fragnet	200
Champier	Flevin	200
Châtenay	Mont Joyeux	200
Châtenay	Mont Roland	400
Châtonnay	Hautes Combes	200
Culin	Réservoir de Culin	100
Faramans	haut service	300
Gillonnay	Pavassière	30
Gillonnay	La Colombette	175
Gillonnay	Le Goulet 1	550
Gillonnay	Le Goulet 2	100
La Côte Saint André	Pierre Blanche	100
La Côte Saint André	Les Chênes	500
La Côte Saint André	Les Croix	500
La Côte Saint André	Les Genets	100
La Côte Saint André	Le Château	900
La Côte Saint André	Reprise Alouettes	200
La Forteresse	réservoir Chaperon	100
La Forteresse	réservoir Mignonnière	250
La Forteresse	réservoir Girauderie	100
La Forteresse	réservoir Chorieux	50
La Frette	Le Bourg	300
La Frette	La Montagne	50
Lentiol	Truchet	50
Lentiol	Lentiol	10
Le Mottier	Bocsozel	300
Lieudieu	Le Pierrier	100
Longechenal	La Madone	300
Marcilloles	Le Bouillat cuve 1	350
Marcilloles	Le Bouillat cuve 2	350
Marcilloles	Le Bouillat grosse cuve	350

# Rapport eau potable 2024

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 02/10/2025



ID : 038-200059392-20250929-147\_2025\_DEL-DE

Communes	Désignation	Volume stocké (m <sup>3</sup> )
Marcollin	Beauregard	300
Marnans	Mas des Mermes (sur tour)	200
Marnans	Mas des Mermes (semi-enterré)	200
Montfalcon	Village	50
Porte des Bonnevaux (Arzay-Semons)	Paradis	500
Porte des Bonnevaux (Commelle)	bas service	300
Porte des Bonnevaux (Commelle)	haut service	150
Porte des Bonnevaux (Nantoin)	Le Rivier	400
Ornacieux-Balbins	Le Château	300
Pajay	Pajay	300
Penol	Le Goure	100
Plan	Les Sources	300
Royas	Le Ginet	200
Roybon	Village	300
Roybon	Perrache	50
Roybon	Grand Jullin	500
Roybon	La Fortonnière	50
Roybon	Les Pins	200
Roybon	Verrerie	20
Saint Clair sur Galaure	La Feyta	100
Saint Clair sur Galaure	Le Village	100
Sardieu	Château d'eau du Bessey	100
Sillans	Le Mas	500
Saint Etienne de St Geoirs	réservoir de Cours	1 000
Saint Etienne de St Geoirs	réservoir des Ayes	200
Saint Geoirs	Croix Rey	200
Saint Hilaire de la Côte	Petit réservoir de la Bastille	20
Saint Hilaire de la Côte	La Montagne	100
Saint Hilaire de la Côte	Le Château	300
Saint Hilaire de la Côte	Les Epées	300
Saint Jean de Bournay	Charbonnière	600
Saint Jean de Bournay	Gonnet	1000
Saint Jean de Bournay	Jardin de Ville	300
Saint Michel de Saint Geoirs	Chessiere	40
Saint Michel de Saint Geoirs	Devais	200
Saint Michel de Saint Geoirs	Reprise de Brion	50
Saint Paul d'Izeaux	Geai	200
Saint Paul d'Izeaux	Tuillièr	50
Saint Pierre de Bressieux	La Combe	100
Saint Pierre de Bressieux	Rossière	300
Saint Siméon de Bressieux	Le Fouilloud	300
Saint Siméon de Bressieux	Le Charpenay	150
Saint Siméon de Bressieux	Les Balmes cuve gauche	300
Saint Siméon de Bressieux	Les Balmes cuve droite	300
Saint Siméon de Bressieux	Reprise le Vaulx	200

# Rapport eau potable 2024

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 02/10/2025



ID : 038-200059392-20250929-147\_2025\_DEL-DE

Communes	Désignation	Volume stocké (m <sup>3</sup> )
<b>Sainte Anne sur Gervonde</b>	Général Bas service Ste Anne	1000
<b>Savas Mépin</b>	Grand Terre	50
<b>Savas Mépin</b>	Réservoir de Mépin	200
<b>Savas Mépin</b>	Réservoirs de Villeneuve (3 cuves)	1200
<b>Thodore</b>	Le Ribeau	150
<b>Thodore</b>	Le Village	75
<b>Villeneuve de Marc</b>	la Feytaz	200
<b>Viriville</b>	Sonnier	600
<b>Viriville</b>	Gallix	200
<b>TOTAL</b>	<b>92</b>	<b>24 550 m<sup>3</sup></b>

## Linéaire du réseau

Le linéaire de réseau d'eau de distribution géré par Bièvre Isère Communauté est d'environ 1 264 kms. Ce réseau est réparti de la façon suivante entre les communes :

Communes	Adduction (km)	Distribution (km)	Adduction/Distribution Total (km)
<b>Artas</b>		30,8	30,8
<b>Beaufort</b>		19,6	19,6
<b>Beauvoir de Marc</b>		23,3	23,3
<b>Bossieu</b>	2	11	13
<b>Bressieux</b>		3,5	3,5
<b>Brézins</b>	6	20	26
<b>Brion</b>		9	9
<b>Champier</b>		23,5	23,5
<b>Châtenay</b>		9,1	9,1
<b>Châtonnay</b>		54	54
<b>Culin</b>		14,3	14,3
<b>Faramans</b>	10	21	31
<b>Gillonnay</b>	4	17,5	21,5
<b>La Côte St-André</b>	5	68	73
<b>La Forteresse</b>		12,5	12,5
<b>La Frette</b>	9	12,5	21,5
<b>Le Mottier</b>		13,8	13,8
<b>Lentiol</b>		14	14
<b>Lieudieu</b>		12,9	12,9

# Rapport eau potable 2024

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 02/10/2025

ID : 038-200059392-20250929-147\_2025\_DEL-DE



Communes	Adduction (km)	Distribution (km)	Adduction/Distribution Total (km)
<b>Longechenal</b>	4,5	6	10,5
<b>Marcilloles</b>		19	19
<b>Marcollin</b>		15,2	15,2
<b>Marnans</b>		11,7	11,7
<b>Meyrieu Les Etangs</b>		19,4	19,4
<b>Montfalcon</b>		8,8	8,8
<b>Ornacieux-Balbins</b>	1	23	24
<b>Pajay</b>	2	32	34
<b>Penol</b>		8	8
<b>Plan</b>		3,5	3,5
<b>Porte des Bonnevaux (Arzay)</b>	2	10	12
<b>Porte des Bonnevaux (Commelle)</b>	7	14	21
<b>Porte des Bonnevaux (Nantoin)</b>		11,9	11,9
<b>Porte des Bonnevaux (Semons)</b>	2	15	17
<b>Royas</b>		8	8
<b>Roybon</b>	3,5	91	94,5
<b>St-Agnin sur Bion</b>	2,8	17,1	19,9
<b>St-Jean de Bournay</b>		77	77
<b>St-Clair sur Galaure</b>		12,5	12,5
<b>Ste-Anne sur Gervonde</b>	0,8	16	16,8
<b>St-Etienne de St-Geoirs</b>		50	50
<b>St-Geoirs</b>		2	2
<b>St-Hilaire de la Côte</b>	3,6	30	33,6
<b>St-Michel de St-Geoirs</b>		16	16
<b>St-Paul d'Izeaux</b>		13	13
<b>St-Pierre de Bressieux</b>		29	29
<b>St-Siméon de Bressieux</b>	11	42	53
<b>Sardieu</b>	5,5	12,5	18

# Rapport eau potable 2024

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 02/10/2025



ID : 038-200059392-20250929-147\_2025\_DEL-DE

Communes	Adduction (km)	Distribution (km)	Adduction/Distribution Total (km)
<b>Savas-Mepin</b>		22,2	22,2
<b>Sillans</b>		19,6	19,6
<b>Thodure</b>		26,7	26,7
<b>Tramolé</b>		14,2	14,2
<b>Villeneuve de Marc</b>		45,3	45,3
<b>Viriville</b>		39,5	39,5
<b>TOTAL</b>	<b>82</b>	<b>1182</b>	<b>1264</b>

Il y a environ 70 % de réseaux datant de plus de 50 ans.

# Rapport eau potable 2024

## Les compteurs d'eau

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 02/10/2025

ID : 038-200059392-20250929-147\_2025\_DEL-DE



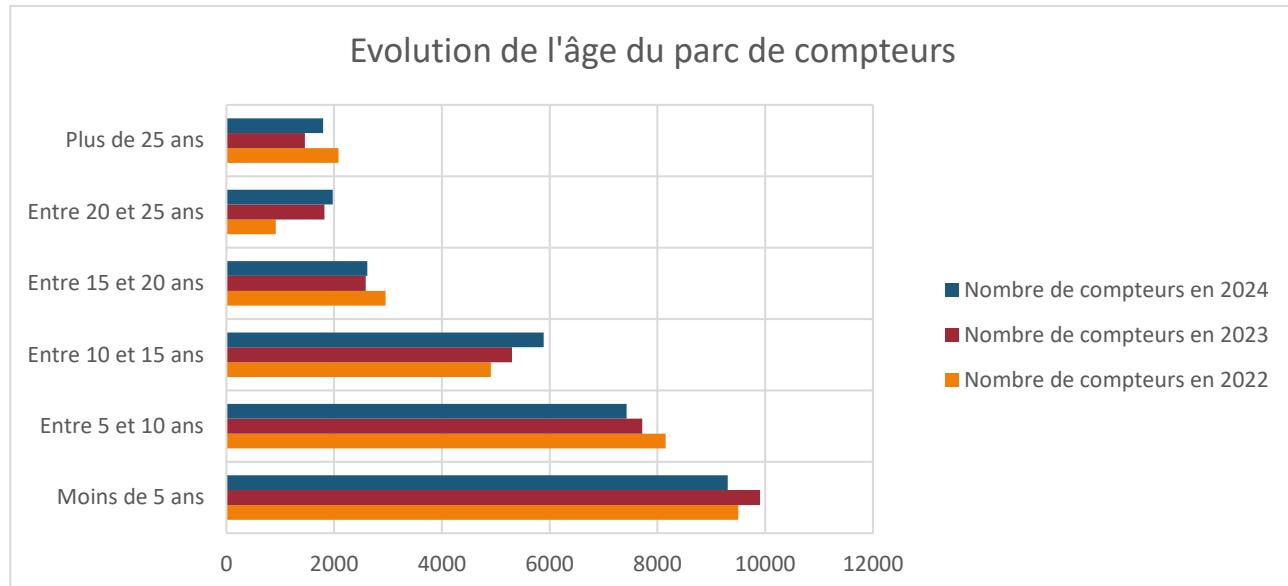
*Le parc de compteurs est composé de 28 998 compteurs dont 18 473 à tête émettrice.*

Les compteurs sont tous installés par les agents du service des eaux.

1 039 compteurs ont été installés en 2024 contre 2 787 en 2023. Ceux-ci sont répartis entre les nouvelles installations de compteurs, les changements annuels<sup>(1)</sup> permettant de renouveler le parc et les changements réalisés suite à des anomalies lors des tournées de relèves.

Le parc de compteurs est composé à 78 % de compteurs de moins de 15 ans en 2024. Il était de 79,6 % en 2023 et de 79,1 % en 2022. Le renouvellement des anciens compteurs par des compteurs récents doit permettre de disposer de données plus précises et de réaliser un calcul plus juste des différents indicateurs et notamment le rendement des réseaux.

Evolution de l'âge du parc de compteurs



<sup>(1)</sup> L'arrêté du 6 mars 2007, publié au Journal officiel n°70 du 23 mars 2007, instaure l'obligation de contrôler périodiquement les compteurs d'eau froide. Pour les compteurs neufs, ce contrôle doit intervenir avant leur quinzième année.

6 386 compteurs doivent être remplacés. Les campagnes de remplacement des compteurs sont menées en parallèle des périodes de relève propres à chaque commune. Ce renouvellement garantit une facturation plus précise des volumes réellement consommés.

# Rapport eau potable 2024

## Les rendements et la connaissance du réseau

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 02/10/2025

ID : 038-200059392-20250929-147\_2025\_DEL-DE



Commune	Rendement du réseau de distribution d'eau potable (%) 2024	Indice linéaire de consommation ILC (m3/km/j) 2024	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable sur 120 pts - 2024
<b>Artas</b>	61,8%	6,33	95
<b>Beaufort</b>	63,6%	3,39	108
<b>Beauvoir de Marc</b>	74,1%	10,81	95
<b>Bossieu</b>	54,5%	3,45	95
<b>Bressieux</b>	71,0%	7,48	95
<b>Brézins</b>	82,5%	16,47	95
<b>Brion</b>	57,6%	2,14	95
<b>Champier</b>	78,5%	9,16	95
<b>Châtenay</b>	95,2%	5,73	96
<b>Châtonnay</b>	62,2%	5,67	95
<b>Culin</b>	72,3%	6,72	80
<b>Faramans</b>	66,4%	5,96	95
<b>Gillonnay</b>	72,1%	8,25	95
<b>La Côte St André</b>	64,6%	15,52	95
<b>La Forteresse</b>	62,0%	4,21	95
<b>La Frette</b>	71,2%	12,91	95
<b>Le Mottier</b>	73,3%	7,72	95
<b>Lentiol</b>	84,7%	2,10	95
<b>Lieudieu</b>	77,5%	3,96	95
<b>Longechenal</b>	83,4%	13,19	95
<b>Marcilloles</b>	62,9%	5,77	106
<b>Marcollin</b>	52,5%	5,25	106
<b>Marnans</b>	59,4%	2,82	106
<b>Meyrieu les Etangs</b>	61,8%	6,33	95
<b>Montfalcon</b>	59,4%	2,82	106

# Rapport eau potable 2024

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 02/10/2025

ID : 038-200059392-20250929-147\_2025\_DEL-DE



Commune	Rendement du réseau de distribution d'eau potable (%) 2024	Indice linéaire de consommation ILC (m3/km/j) 2024	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable sur 120 pts - 2024
<b>Ornacieux-Balbins</b>	71,7%	4,35	95
<b>Pajay</b>	72,0%	5,96	95
<b>Penol</b>	79,1%	7,20	95
<b>Plan</b>	88,5%	13,98	95
<b>Porte des Bonnevaux (Arzay)</b>	54,5%	3,45	95
<b>Porte des Bonnevaux (Commelle)</b>	78,6%	8,68	95
<b>Porte des Bonnevaux (Nantoin)</b>	92,4%	4,97	95
<b>Porte des Bonnevaux (Semons)</b>	56,0%	3,45	95
<b>Royas</b>	76,1%	5,24	80
<b>Roybon</b>	59,4%	2,82	106
<b>Saint Agnin sur Bion</b>	61,8%	6,33	95
<b>Saint Clair sur Galaure</b>	59,4%	2,82	95
<b>Saint Etienne de St Geoirs</b>	82,8%	18,09	95
<b>Saint Geoirs</b>	74,6%	9,98	95
<b>Saint Hilaire de La Côte</b>	57,1%	7,48	95
<b>Saint Jean de Bournay</b>	71,0%	8,91	95
<b>Saint Michel de St Geoirs</b>	68,4%	1,95	95
<b>Saint Paul d'Izeaux</b>	89,7%	3,80	95
<b>Saint Pierre de Bressieux</b>	69,1%	7,48	95
<b>Saint Simeon de Bressieux</b>	69,1%	7,48	95

# Rapport eau potable 2024

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 02/10/2025

ID : 038-200059392-20250929-147\_2025\_DEL-DE



Commune	Rendement du réseau de distribution d'eau potable (%) 2024	Indice linéaire de consommation ILC (m3/km/j) 2024	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable sur 120 pts - 2024
<b>Sainte Anne sur Gervonde</b>	62,2%	5,67	106
<b>Sardieu</b>	91,8%	12,04	95
<b>Savas Mépin</b>	74,1%	10,81	95
<b>Sillans</b>	60,8%	8,78	95
<b>Thodore</b>	62,9%	5,77	95
<b>Tramolé</b>	72,3%	6,72	80
<b>Villeneuve de Marc</b>	74,1%	10,81	95
<b>Viriville</b>	62,9%	5,77	105
<b>Moyennes</b>	<b>70,1 %</b>	<b>7,07</b>	<b>96</b>

Le rendement moyen 2024 est en légère baisse par rapport à 2023 (-1,3 point). Il est à noter qu'il peut exister une fluctuation du rendement d'une année sur l'autre due à plusieurs facteurs cumulables ou non.

D'abord du fait de la période de relève qui ne s'accorde pas systématiquement à celle des volumes d'eaux prélevés au milieu (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre). Ces différences de temporalité induisent une variation attendue d'une année sur l'autre. Ces écarts peuvent paraître plus importants sur les secteurs représentant de plus faibles volumes : En effet, plus les différences sont appliquées sur des volumes faibles, plus l'écart de rendement s'en trouvera marqué.

Egalement, les renouvellements de compteurs de production et de distribution n'étant pas réalisés la même année, les écarts de rendements sont amplifiés par les incertitudes relatives à un compteur ancien en comparaison d'un compteur récent.

Enfin, le contrat cadre signé en 2019 a permis d'atteindre un taux de renouvellement plus important sur les années 2023 et 2024 (calculé sur les 5 dernières années). En 2019, avant la signature du contrat, le taux de renouvellement était de 0,16 %, il est de 0,43 % en 2023 et il est maintenu à 0,43 % en 2024. Ces opérations ont permis un maintien du taux de renouvellement. Le travail réalisé sur les réparations de fuites ont permis de limiter l'aggravation des pertes sur le réseau.

Certains rendements restent très bas (< 55 %). Les fuites et les casses détectées sur le réseau sont prises en charge par le service. Les pertes en réseau, qui expliquent ces rendements, sont dues à la vétusté des réseaux de certains secteurs qui sont une priorité à inscrire pour les prochains prévisionnels d'opération de renouvellement de réseau d'eau potable.

# Rapport eau potable 2024

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 02/10/2025

ID : 038-200059392-20250929-147\_2025\_DEL-DE



## L'indice de perte en réseau

L'indice linéaire de pertes en réseau est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Il est exprimé en  $m^3/km/jour$ .

Il s'agit ici de connaître les performances du réseau pour limiter les prélevements sur la ressource en eau. L'indice reflète la politique de maintenance et de renouvellement du réseau tout en luttant contre les volumes détournés et en améliorant la précision du comptage.

**Le calcul est le suivant :**

ILP = volume mis en distribution – volume consommé autorisé / longueur du réseau / 365 jours

**ILP moyen = 3,07  $m^3/km/jour$   
en 2024 contre 2,78 en 2023**

*Cet indice est en légère hausse, ce qui signifie que les pertes en réseaux n'ont pas pu être contenues malgré la détection, la réparation de fuites et le renouvellement de certains tronçons vétustes.*

## L'indice linéaire des volumes non comptés

L'indice linéaire des volumes non comptés est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé. L'indice est exprimé en  $m^3/km/jour$ . Il s'agit de mieux connaître les volumes transitant dans le réseau de distribution afin de limiter les prélevements sur la ressource en eau. La valeur et l'évolution de cet indice reflètent le redéploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

➔ Le calcul de cet indice 2024 est donc le suivant :

= Volume mis en distribution – Volume comptabilisé = 3,34 en 2024 contre 2,8 en 2023

Longueur du réseau  $\times$  365 jours

*Cet indice est en hausse par rapport à l'année 2023.*

# Rapport eau potable 2024

## Le taux moyen de renouvellement des réseaux

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 02/10/2025

ID : 038-200059392-20250929-147\_2025\_DEL-DE



Cet indicateur mesure le maintien de la valeur du patrimoine de Bièvre Isère Communauté.

C'est le rapport (quotient) entre le linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les cinq dernières années par la longueur du réseau de desserte.

Les branchements ne sont pas pris en compte. Il n'y a pas de longueur minimale pour la prise en compte.

L'indice est calculé par rapport aux données des 5 dernières années :

Année	Linéaire renouvelé en mètres
2020	1 620
2021	9 385
2022	2 870
2023	10 119
2024	3 415
<b>Total</b>	<b>27 409</b>

**Le taux de renouvellement pour 2024 est de 0,43 %. Il était de 0,43 % également en 2023.** Ce taux reste stable et insuffisant pour le bon maintien du patrimoine réseau. L'objectif de 1% pourrait être atteint par paliers progressifs. La mise en œuvre du schéma directeur et la définition d'un Prévisionnel Pluriannuel d'Investissement (PPI) permettront d'atteindre cet objectif.

**Renouvellement de canalisation réalisé en interne :**

Communes	Rue/Lieu-dit	Linéaire en mètres
Châtonnay	Digue Etang Bugeon	90
Royas	Chemin de Gassouillères	110
Porte des Bonnevaux (Arzay)	Chemin des Vignes	140
Saint Clair sur Galaure	Chemin de la Feyta	280
<b>Total</b>		<b>620</b>

**Renouvellement de canalisation dans le cadre de marchés de travaux :**

Communes	Rue/Lieu-dit	Linéaire en mètres
Châtonnay	Route des Alpes et Rue Ste Colombe	880
Marcollin	Route de Viriville et route du Cimetière	1 500
Gillonnay	Route du Dauphiné	415
<b>Total</b>		<b>2 795</b>

# Rapport eau potable 2024

## Les fuites prises en charge sur le réseau

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 02/10/2025

ID : 038-200059392-20250929-147\_2025\_DEL-DE



Communes	Nombre de fuites réparées
Artas	3
Porte de Bonnevaux (Arzay)	1
Beauvoir-de-Marc	2
Bossieu	1
Châtonnay	6
Marcilloles	1
Pajay	1
Royas	1
Saint Agnin-sur-Bion	3
Saint Hilaire de la Côte	1
Saint Jean de Bournay	10
Saint Siméon de Bressieux	1
Savas-Mépin	1
Porte de Bonnevaux (Semons)	2
St Etienne de St Geoirs	3
St Michel de St Geoirs	1
<b>Total</b>	<b>38</b>

Les fuites sont détectées sur le réseau par les opérateurs de recherche de fuites ou via la supervision. Elles sont prises en charge par le service.

# Rapport eau potable 2024

## Autres travaux sur le réseau et les ouvrages

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 02/10/2025

ID : 038-200059392-20250929-147\_2025\_DEL-DE



### La suppression des branchements en plomb

En 2024, 24 branchements en plomb ont été remplacés, contre 22 en 2023.

**Le coût de l'entretien des ouvrages de stockage et de captages réalisé en régie en 2024 s'élève à 183 365 € HT :**

► Reprise maçonnerie et étanchéité :

- Réservoir du Bas Villarnoud Commelle à PORTE DES BONNEVAUX
  - Réservoir Grande Terre à SAVAS MEPIN
  - Captage de SILLANS
  - Réservoir Charbonnière à SAINT JEAN DE BOURNAY
  - Captage Barnabo d'Arzay à PORTE DES BONNEVAUX
  - Captage Pouillardière à LA COTE SAINT ANDRE
  - Captage sources de Brézins à SAINT PIERRE DE BRESSIEUX
  - Local UV à CHATENAY
- **Montant total 89 932 € HT**

► Réfections complètes de chambres de vannes des réservoirs suivants :

- Réservoir du Bouillat à THODURE
  - Réservoir du Gallix à VIRIVILLE
  - Réservoir du Gonnet à SAINT JEAN DE BOURNAY
  - Station de pompage La Robinière à VIRIVILLE
  - Local surpresseur des Arêtes à SAINT MICHEL DE SAINT GEOIRS
  - Station de pompage Champ Souffrey à SAINT HILAIRE DE LA COTE
- **Montant total de 64 565 € HT**

► Remplacement des portes et serrures des ouvrages :

- Réservoir ORNACIEUX-BALBINS
  - Réservoir de BOSSIEU,
  - Réservoir des Genêts à LA COTE SAINT ANDRE
  - Réservoir La Girauderie à LA FORTERESSE
  - Réservoir bas service à BOSSIEU
  - Station des Alouettes à LA COTE SAINT ANDRE
  - Réservoir Le Château à LA COTE SAINT ANDRE
- **Montant total de 13 940 € HT**

► Pose d'éléments de sécurité et gardes-corps dans les ouvrages :

- Réservoirs de Charbonnière à SAINT JEAN DE BOURNAY
  - Réservoir du Château à LA COTE SAINT ANDRE
  - Réservoirs de Pierre Blanche et Genêts à LA COTE SAINT ANDRE
  - Réservoir de SAINT CLAIR SUR GALAURE
  - Réservoir de SAINT SIMEON DE BRESSIEUX
  - Réservoir d'Arzay à PORTE DES BONNEVAUX
  - Réservoir de BEAUFORT
- **Montant total de 14 928 € HT**

# Rapport eau potable 2024

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 02/10/2025



ID : 038-200059392-20250929-147\_2025\_DEL-DE

## Casses sur le réseau

Les casses peuvent être engendrées par la vétusté des conduites, des pressions trop importantes en certains points du réseau, ou encore par ces deux problématiques combinées.

Communes	Nombre de casses réparées
Artas	1
Beaufort	1
Beauvoir-de-Marc	1
Bossieu	3
Champier	2
Châtenay	1
Châtonnay	14
Gillonnay	2
La Côte Saint André	3
La Forteresse	1
La Frette	2
Marcollin	2
Meyrieu-les-Etangs	1
Ornacieux-Balbins	3
Pajay	1
Roybon	1
Saint Hilaire de la Côte	5
Saint Jean de Bournay	5
Saint Siméon de Bressieux	9
Sainte Anne-sur-Gervonde	1
Sillans	2
St Etienne de St Geoirs	1
St Michel de St Geoirs	7
Tramolé	1
Viriville	3
<b>Total</b>	<b>73</b>

	Nombre de casses par type de matériau
Amiante ciment	59
Fonte ductile	1
Fonte grise	8
PeHD	2
PVC	3
<b>Total</b>	<b>73</b>

81 % des casses se sont produites sur des conduites en amiante ciment

→ Les secteurs les plus problématiques feront l'objet d'un programme de réhabilitation proposé dans le schéma directeur d'eau potable qui sera validé en 2025.

# Rapport eau potable 2024

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 02/10/2025

**S<sup>2</sup>LO**

ID : 038-200059392-20250929-147\_2025\_DEL-DE

## Travaux réalisés en 2024

Libellé de l'action ou de l'opération	Commune	Localisation de l'opération	Montant dépensé en € HT
Renouvellement de conduite eau potable	Chatonnay	Route des Alpes et Rue Ste Colombe	300 000,00 €
Renouvellement de conduite eau potable	Marcollin	Route de Viriville et route du Cimetière	472 141,58 €
Renouvellement de conduite eau potable	Gillonnay	Route du Dauphiné	278 840,00 €
Renouvellement de conduite eau potable	Saint Jean de Bournay	Rue de la Barre	242 000 €

## Programme prévisionnel de travaux pour 2025

Libellé de l'action ou de l'opération	Commune	Localisation de l'opération	Montant prévisionnel en € HT
Renouvellement de conduite eau potable	Saint Hilaire de la Côte	Chemin de Bièvre	606 899€
Dévoiement et renouvellement de conduite eau potable	Saint Jean de Bournay	Carrefour de l'Escale	130 000 €
Renouvellement de conduite eau potable	Châtonnay	Rue Ferrachet et Route des Alpes	287 000 €

# Rapport eau potable 2024

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 02/10/2025



ID : 038-200059392-20250929-147\_2025\_DEL-DE

## Les demandes d'urbanisme et les devis de raccordement

### Demandes d'urbanisme et devis de branchement

COMMUNES	CU <sup>(1)</sup>	DP <sup>(2)</sup>	PA <sup>(3)</sup>	PC <sup>(4)</sup>
Artas	1	2		32
Beaufort	1			2
Beauvoir de Marc	2			6
Bossieu		1		1
Bressieux				
Brézins			1	6
Brion				
Champier	1	6		16
Châtenay	1		1	2
Châtonnay	4	2		5
Culin	1	2		8
Faramans		2	1	10
Gillonnay	2	4	1	8
La Côte Saint André	3		4	33
La Forteresse		1		2
La Frette		2	2	8
Le Mottier		4		5
Lentiol				
Lieudieu				4
Longechenal				3
Marcilloles	4	1		13
Marcollin	1			1
Marnans				1
Meyrieu les Etangs				4
Montfalcon				3
Ornacieux-Balbins		1	1	
Pajay	3	3		17
Penol		1		2
Plan		1		3
Porte des Bonnevaux (Arzay)	3	1		5
Porte des Bonnevaux (Commelle)		7	1	3
Porte des Bonnevaux (Nantoin)		2	2	4
Porte des Bonnevaux (Semons)	1	3		1
Royas		1		
Roybon	2	6		8

# Rapport eau potable 2024

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 02/10/2025

ID : 038-200059392-20250929-147\_2025\_DEL-DE



COMMUNES	CU <sup>(1)</sup>	DP <sup>(2)</sup>	PA <sup>(3)</sup>	PC <sup>(4)</sup>
Saint Agnin sur Bion	4			13
Saint Clair sur Galaure				2
Saint Etienne de Saint Geoirs	3	3		16
Saint Geoirs	1			4
Saint Hilaire de la Côte		2		8
Saint Jean de Bournay	3	11		9
Saint Michel de Saint Geoirs		1		2
Saint Paul d'Izeaux				1
Saint Pierre de Bressieux	1	4		8
Saint Siméon de Bressieux	1	3		20
Sainte Anne sur Gervonde	1			7
Sardieu	1	1		3
Savas-Mépin				10
Sillans			1	11
Thodore	2	1	1	9
Tramolé				2
Villeneuve de Marc	4			3
Viriville	2	7		11
<b>TOTAL</b>	<b>53</b>	<b>86</b>	<b>16</b>	<b>355</b>

(1) Certificat d'urbanisme

(2) Déclaration Préalable

(3) Permis d'Aménager

(4) Permis de Construire

En 2024, le service a instruit **510 dossiers d'urbanisme** contre 575 en 2023 et a réalisé **245 devis de branchement d'eau** contre 235 en 2023

# Rapport eau potable 2024

## 8. La qualité de l'eau distribuée et les systèmes de traitement

### La surveillance de la qualité de l'eau

L'ARS (Agence Régionale de Santé) assure la surveillance de la qualité des eaux distribuées dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la Santé Publique (article R.1321 et suivants).

Le service réalise également en direct des analyses de la qualité de l'eau produite et distribuée en autocontrôle sur les paramètres physico-chimiques et microbiologiques.

### Les taux de conformité de l'eau distribuée

Ces données sont fournies par l'ARS ainsi que les pourcentages de conformité.

2023					
Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Taux de conformité	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Taux de conformité
510	12	97,65%	724	15	97,93%

2024					
Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Taux de conformité	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Taux de conformité
507	6	98,81%	730	31	95,75%

Les non-conformités microbiologiques font systématiquement l'objet d'une désinfection sur le réseau impacté et d'un contrôle interne jusqu'à un retour à une situation normale. Le taux de conformité est en hausse en 2024.

Le taux de conformité pour les paramètres physico-chimique est essentiellement impacté par des dépassements de la valeur de turbidité. L'année 2024 a été particulièrement pluvieuse. La turbidité est directement dépendante des fortes précipitations. Ces mêmes phénomènes pluvieux ont permis une certaine recharge des nappes souterraines. Ces remontées de nappes peuvent être associées à un phénomène de lessivage des sous-sols, potentiellement chargés en azote et en molécules phytosanitaires augmentant ainsi les taux de ces composés dans l'eau prélevée. Ces non-conformités n'ont pas perduré. Elles ont été suivies de recontrôles, systématiquement négatifs.

# Rapport eau potable 2024

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 02/10/2025

S2LO

ID : 038-200059392-20250929-147\_2025\_DEL-DE

## Le suivi des non-conformités

- Bactériologie : le service des eaux dispose d'appareils de mesure capables de détecter les coliformes totaux et les Escherichia coli et réalise un autocontrôle sur le réseau ce qui permet de réagir rapidement en cas de présence de bactériologie.

### Non-conformité bactériologique (E-Coli ou entérocoques fécaux ou coliformes)

Nom du réseau	Ressource	Total 2022	Total 2023	Total 2024	Evolution
ARZAY-SEMONS	Seyes et Donis	1	1	0	-1
BREZINS RESEAU	Sources de Vaux	0	1	0	-1
BRION RESEAU	Sources SESG	2	0	1	1
COMMELLE	Forage du Stade/Blâches	1	1	0	-1
GILLONNAY BAS SERVICE	Alouettes	0	1	2	1
GILLONNAY COLOMBETTE	Pavassière et Colombette	1	1	3	2
GILLONNAY MOYEN SERVICE	Sources	0	1	0	-1
LA COTE SAINT ANDRE BAS SERVICE	Alouettes	0	2	1	-1
LA COTE SAINT ANDRE SERVICE EST	Sources de Poulardière	0	1	1	0
LA COTE SAINT ANDRE SERVICE	Sources de la Côte Saint André ou forage des Alouettes				
UEST		0	0	1	1
LA COTE SAINT ANDRE ZI LE RIVAL	Alouettes	0	1	0	-1
LA FRETTE PRINCIPAL (BOURG)	Source Village	0	2		-2
LE MOTTIER EST	Sources Madone et Chamberlière/Forage Combe				
	Buclas	0	2	1	-1
MARCILLOLES RESEAU	Forage Poipes/Sources	1	0		0
MARCOLLIN	Forage des Groubes	2	0	1	1
PAJAY	Forage ou source	0	0	1	1
PENOL	Forage Seyez et Donis	0	1	0	-1
PLAN	Fontanil	1	0	0	0
ROYBON LES PINS	Source de la Verrerie/Forage du Peyrinard	0	0	1	1
SAINT ETIENNE DE SAINT GEOIRS - LA PLAINE	Les Biesses	1	1	0	-1
SAINT HILAIRE DE LA COTE HAUT SERVICE (FOND SALA)	Source Fond Sala	2	1	1	0
SAINT JEAN DE BOURNAY	Sources de Montjoux/Forage du				
CHARBONNIERE	Siran	0	0	1	1
SAINT MICHEL DE SAINT GEOIRS	Arêtes et Chessières	1	1	0	-1
SAINT PAUL D IZEAUX	Sources Goulet et Jolland	0	0	1	1
SAINT SIMEON DE BRESSIEUX	Sources de Saint Siméon de				
BOURG	Bressieux	0	1	1	0
SARDIEU	Source de Grenier ou forage de Seyez et Donis	0	0	1	1
THODURE BOUILLAT	Sources de Thodure	1	1	0	-1
<b>TOTAL</b>		<b>14</b>	<b>20</b>	<b>18</b>	<b>-2</b>

# Rapport eau potable 2024

- La molécule de Métolachlore-ESA, (molécule de dégradation du Métolachlore (interdite) ou du S-Métolachlore (autorisée) est suivie depuis 2017 sur les eaux brutes par l'Agence de l'Eau pour certaines ressources dont l'ensemble des captages prioritaires de Bièvre Isère.

Le S-Métolachlore est un herbicide largement utilisé dans différentes cultures, notamment celles du maïs, du tournesol, du sorgho, du soja et autres cultures de printemps. Le principal distributeur de cet herbicide préconise de ne pas utiliser ce produit dans les aires d'alimentation de captages et dans les zones écologiques sensibles.

La molécule de Métolachlore-ESA a été déclarée comme « non pertinente » en 2023, elle est désormais assortie d'une valeur de 0,9 µg/L, dite « de vigilance ». Cette valeur a été atteinte 7 fois en 2024.

Nom du réseau	TOTAL 2023	Min (µg/L)	Max (µg/L)	TOTAL 2024	Min (µg/L)	Max (µg/L)	Evolution 2024/2023
BOSSIEU HS	0	0,000	0	1	1,026	1,026	+1
CHAMPIER JAVEL POMPAGE	1	1,517	1,517	0	0,000	0	-1
CHAMPIER RESEAU PRINCIPAL NANTOIN	1	1,309	1,309	1	0,903	0,903	0
LA COTE SAINT ANDRE SERVICE EST	0	0,000	0,000	1	1,114	1,114	+1
LA COTE SAINT ANDRE SERVICE OUEST	0	0,475	0,475	1	1,192	1,192	+1
LE MOTTIER OUEST	1	1,003	1,003	0	0,000	0	-1
ORNACIEUX BALBINS - PENOL	0	0,610	0,61	3	0,937	1,214	+2
THODURE BOURG	1	1,003	1,003	0	0,000	0	-1

- La molécule de Chlorothalonil R471811 (molécule de dégradation du Chlorothalonil, molécule pesticide) est suivie depuis juillet 2023 dans l'eau distribuée. Elle a été retrouvée 19 fois à une teneur > 0,1 µg/L en 2023. Elle a été classée non pertinente en avril 2024 et assortie d'une valeur de vigilance à 0,9 µg/L. Cette valeur n'a pas été dépassée en 2024.

# Rapport eau potable 2024

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 02/10/2025



ID : 038-200059392-20250929-147\_2025\_DEL-DE

- Les non-conformités chimiques suivantes représentent des dépassements de la norme des paramètres Plomb, Cuivre, et Turbidité :

Commune	Non-conformité physico-chimiques	
	2023	2024
Longechenal	0	1
Marcilloles	3	1
Montfalcon	1	0
Roybon	6	2
Saint Hilaire de la Côte	0	1
Sillans	1	0

Problématique Plomb

Problématique Turbidité

\* La turbidité représente la teneur de matières en suspension dans l'eau. Elle doit rester limitée afin de ne pas affecter le goût et l'aspect de l'eau au robinet. Une turbidité trop élevée limite aussi fortement le traitement de désinfection par lampes UV.

# Rapport eau potable 2024

## Les systèmes de traitement

L'eau distribuée nécessite un traitement de désinfection par chloration ou ultraviolets (UV).

- ▶ **109 lampes UV sur 37 stations UV** permettent un traitement efficace de l'eau brute issue notamment des sources (plus sensibles aux pollutions bactériologiques).

Envoyé en préfecture le 02/10/2025  
 Reçu en préfecture le 02/10/2025  
 Publié le 02/10/2025  
 ID : 038-200059392-20250929-147\_2025\_DEL-DE



Communes	Emplacement de l'équipement	Nombre de lampes UV
<b>Bossieu</b>	Réservoir de Bossieu chemin de la Vie Galet	1
<b>Brézins</b>	Local UV chemin du Martinet	3
<b>Châtenay</b>	Réservoir Mont Joyeux	3
<b>Châtenay</b>	Réservoir Mont Roland	3
<b>Faramans</b>	Local UV chemin Combe Ronjoz	3
<b>Gillonnay</b>	Local UV rue de l'Eglise	6
<b>Gillonnay</b>	Local UV Allée de Pavassière	1
<b>La Côte St-André</b>	Station Poulardière, Route de Chemin	4
<b>La Côte St-André</b>	Station du Château	4
<b>La Forteresse</b>	Station de pompage Villefranche	2
<b>La Frette</b>	Réservoir de la Frette, route Nationale	4
<b>La Frette</b>	Réservoir La Montagne	1
<b>Le Mottier</b>	Réservoir de Bocsozel	4
<b>Longechenal</b>	Réservoir (chemin de la Madone)	2
<b>Marcilloles</b>	Forage des Poipes	4
<b>Ornacieux-Balbins</b>	Réservoir de la Chapelle	4
<b>Pajay</b>	Local UV chemin du Bois	3
<b>Plan</b>	Station de pompage du Fontanil	2
<b>Porte des Bonnevaux (Arzay)</b>	Station de pompage Ornacieux	2
<b>Porte des Bonnevaux (Commelle)</b>	Réservoir : village (local service)	6
<b>Saint-Etienne de St-Geoirs</b>	Station de traitement à Brion	4
<b>Saint-Etienne de St-Geoirs</b>	Forage Madelan	1
<b>Saint Geoirs</b>	Mallivier	2
<b>Saint Geoirs</b>	Croix Rey	2
<b>Saint-Hilaire de la Côte</b>	Station de reprise Charrelière	8
<b>Saint-Hilaire de la Côte</b>	Local UV Montée de Tamuzière	6
<b>Saint-Michel de St-Geoirs</b>	Surpresseur Chantabot	1
<b>Saint-Michel de St-Geoirs</b>	Station de pompage Chessières	1
<b>Saint-Paul d'Izeaux</b>	Réservoir du Geai	1
<b>Saint-Pierre de Bressieux</b>	Réservoir de la Combe	5
<b>Saint-Pierre de Bressieux</b>	Réservoir de Rossière	2

# Rapport eau potable 2024

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 02/10/2025

S2LO

ID : 038-200059392-20250929-147\_2025\_DEL-DE

Communes	Emplacement de l'équipement	Nombre de lampes UV
Saint-Siméon de Bressieux	Local UV Route de Roybon	3
Sardieu	Réservoir du Bessay	1
Sillans	Réservoir du Mas	5
Thodore	Réservoir du Bourg	2
Thodore	Réservoir du Ribeau	2
Thodore	Surpresseur Clos Vacher	1

► **Les postes de chloration** permettent un traitement de désinfection efficace de l'eau. Ils présentent l'avantage d'assurer un traitement tout au long du réseau mais peuvent être à l'origine de désagréments olfactifs. Le plan Vigipirate préconise un taux de 0,30 mg/l de chlore en tête de réservoir et un minimum de 0,1 mg/L en tout point du réseau. Ces taux sont régulièrement vérifiés par le service.

29 sites sont équipés en désinfection par chlore, gazeux ou liquide :

Communes	Emplacement de l'équipement	Type de chloration
Beaufort	Forage de Beaufort	Liquide
La Côte Saint André	Forage des Alouettes	Liquide
La Côte Saint André	Station du Château	Liquide
La Côte Saint André	Station des Chataignières	Liquide
La Frette	Le bourg	Liquide
Le Mottier	Station de pompage de la Vie de Nantoin	Gazeux
Longechenal	Réservoir	Liquide
Marcollin	Pompage	Liquide
Plan	Pompage	Liquide
Porte des Bonnevaux (Arzay)	Réservoir	Liquide
Porte des Bonnevaux (Commelle)	Forage du Stade	Liquide
Roybon	Local de traitement Impasse de la Verrerie	Liquide
Roybon	Forage du Peyrinard	Gazeux
Roybon	Station de la Fortonnière	Liquide
Saint Etienne de Saint Geoirs	Local UV Route de Brion	Liquide
Saint Hilaire de la Côte	Source Montgontier	Liquide
Saint Hilaire de la Côte	Forage Champ Souffrey	Liquide
Saint Jean de Bournay	Station de pompage Jardin de Ville	Gazeux
Saint Jean de Bournay	Station de Pompage Carloz	Gazeux
Saint Jean de Bournay	Réservoir du Gonnet	Gazeux
Saint Michel de Saint Geoirs	Surpresseur Chantabot	Liquide
Saint Michel de Saint Geoirs	Chessière	Liquide
Saint Pierre de Bressieux	Réservoir Rossiere	Liquide
Saint Pierre de Bressieux	Réservoir Combe de Vaux	Liquide
Saint Siméon de Bressieux	Station des Vaux	Liquide
Thodore	Réservoir du Bouillat	Gazeux
Villeneuve de Marc	Réservoir de Villeneuve	Gazeux
Viriville	Station de Pompage du Poulet	Gazeux
Viriville	Station de pompage de la Robinière	Gazeux

# Rapport eau potable 2024

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 02/10/2025

ID : 038-200059392-20250929-147\_2025\_DEL-DE



## 9. Volet financier

### Les modalités de tarification

Le service eau potable de Bièvre Isère Communauté est assujetti à la TVA.

#### Le type de tarification

Le tarif appliqué par la collectivité est un tarif binôme (terme fixe et terme proportionnel).

Le terme fixe couvre la rémunération des charges fixes du service et la location du compteur.

Ce terme fixe est appelé «abonnement» (la location du compteur ne varie pas selon le diamètre du compteur).

#### Les modalités d'évolution et de révision

Le tarif est révisé chaque année et applicable au 1<sup>er</sup> janvier de l'année qui suit.

Les tarifs 2025 ont été fixés par délibération du 16 décembre 2024 déposée en sous-préfecture de Vienne le 23 décembre 2024 et ils sont applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

#### Les frais d'accès et autres prestations

La collectivité a également fixé les tarifs suivants par délibération du 16 décembre 2024 déposée en sous-préfecture de Vienne le 23 décembre 2024 :

Opération	2024	2025
Frais d'accès techniques et administratifs	48,00 € HT	48,00 € HT
Remplacement d'un compteur endommagé par manque de précaution de la part de l'abonné	140 € HT	140 € HT
Pénalités pour :  - Manipulation frauduleuse des compteurs (bris du dispositif de plombage, déplacement, endommagement du dispositif de relève à distance...)  - Prélèvement non autorisé sur la conduite d'eau ou sur un poteau incendie  - Manœuvre ou tentative de manœuvre par un tiers de robinets de prises ou de robinets vanne (bouche à clefs...)  - Consommation d'eau ne faisant pas l'objet d'un contrat d'abonnement  - Piquage ou orifice d'écoulement sur le tuyau d'amenée du branchement depuis sa prise sur la canalisation publique jusqu'au compteur individuel	1 500,00 € HT	1 500,00 € HT

# Rapport eau potable 2024

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 02/10/2025

ID : 038-200059392-20250929-147\_2025\_DEL-DE



## La facture d'eau

### Les éléments relatifs au prix du m<sup>3</sup> d'eau

Les composantes du prix de l'eau sont les suivantes :

- abonnement annuel
- prix au mètre cube consommé
- redevances (agence de l'eau)
- TVA pour chacune des composantes assujetties à 5,5 %.

## La facture d'eau

Il s'agit du prix du service de l'eau TTC pour un volume de 120 m<sup>3</sup> (référence Insee actuelle) au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Différentes tarifications étaient appliquées du fait des nombreux services avant les fusions de territoire. Une harmonisation a été réalisée en 2024 permettant d'atteindre un tarif unique pour l'ensemble des 50 communes de Bièvre Isère et ainsi pouvoir réaliser les investissements nécessaires sur les infrastructures eau potable. Les tarifications spéciales pour les usages autres que domestique ont été supprimées. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, un tarif unique s'applique donc pour tous les usagers de l'eau potable :

Part fixe	70 € HT
Part variable par m <sup>3</sup>	1,36 € HT
Prix pour 120 m <sup>3</sup>	1,94 € HT

Prix moyen du m<sup>3</sup> pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2025 (hors redevance Agence de l'Eau\*) :

**2,05 € TTC**

\*Suite à la réforme des redevances de l'Agence de l'Eau dans le projet de Loi Finances 2024, la redevance « Prélèvement » est renommée « Redevance prélèvement sur la Ressource en Eau ». Son montant reste inchangé, il a été proposé de reconduire à l'identique la redevance prélèvement 2025 appliquée à l'ensemble des communes du territoire de Bièvre Isère Communauté, soit 0,09 € HT/m<sup>3</sup>.

Concernant la redevance pour performance des réseaux d'eau potable : Le montant applicable est modulé en fonction de la performance des réseaux; il est égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0,2 (objectif maximal atteint) et 1 (objectif non atteint : pas d'abattement de la redevance). La redevance pour performance pour l'année 2025 est de 0,01 €.

Ces redevances sont entièrement reversées à l'Agence de l'eau.

**Pour 120 m<sup>3</sup> le prix TTC de l'eau, redevances comprises, revient à 2,71 € le m<sup>3</sup>.**

## Les recettes du service

Les recettes du service se répartissent de la manière suivante :

	Compte administratif 2023 en HT	Compte administratif 2024 en HT	Evolution 2023/2024
<b>Vente d'eau aux abonnés</b>	4 406 535 €	5 526 321 €	+ 25%
<b>Travaux de branchements</b>	348 767 €	235 964 €	- 32%
<b>Frais d'ouverture de branchement</b>	56 595 €	125 543 €	+ 122%
<b>Remboursement EBER pour la gestion du forage du Ronjay</b>	27 160 €	40 369 €	+ 49%
<b>Loyer pour relais Orange sur réservoir d'eau potable à la Côte saint André</b>	7 358 €	8 320 €	+ 13%
<b>TOTAL</b>	<b>4 846 414,39 €</b>	<b>5 936 517,40 €</b>	+ 22%

# Rapport eau potable 2024

## La répartition des dépenses en investissement

Une part importante des dépenses en investissement est dédiée au renouvellement de réseau et du parc de compteurs d'eau et à l'amélioration des systèmes de traitement.

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

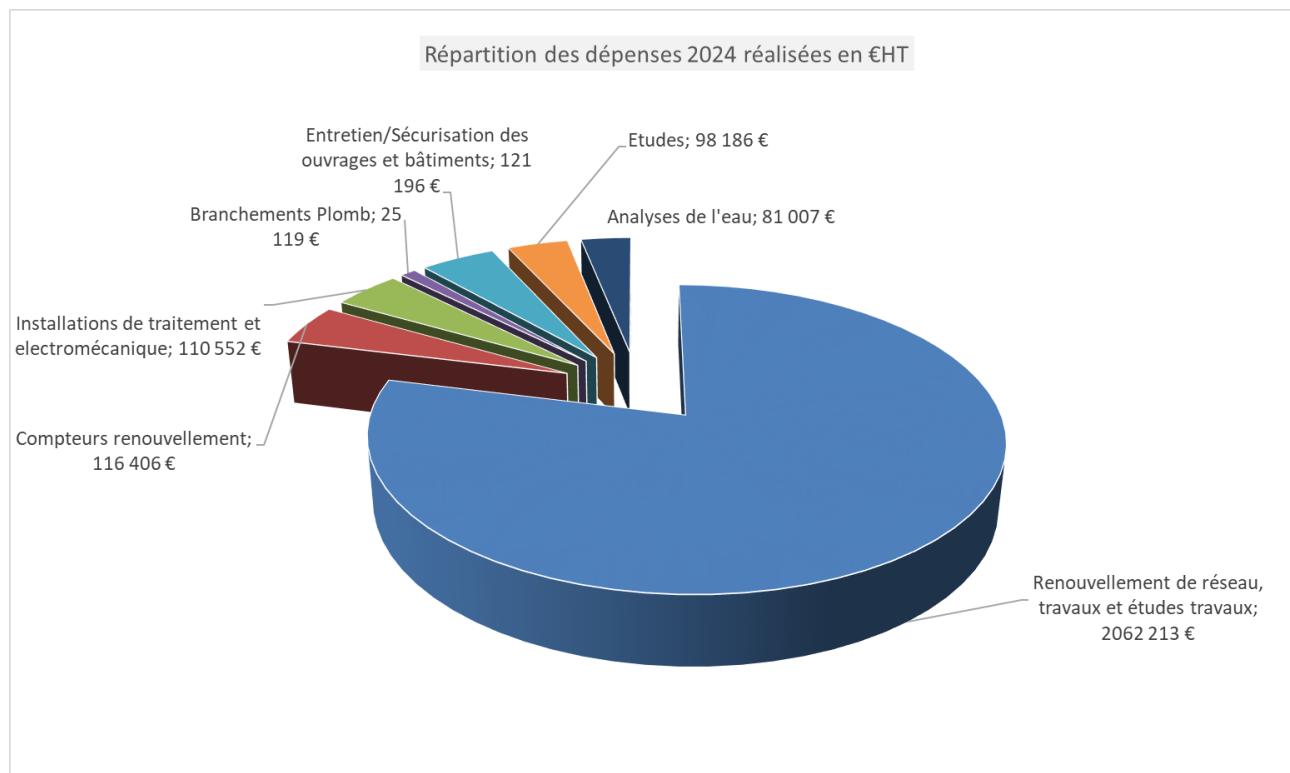
Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 02/10/2025

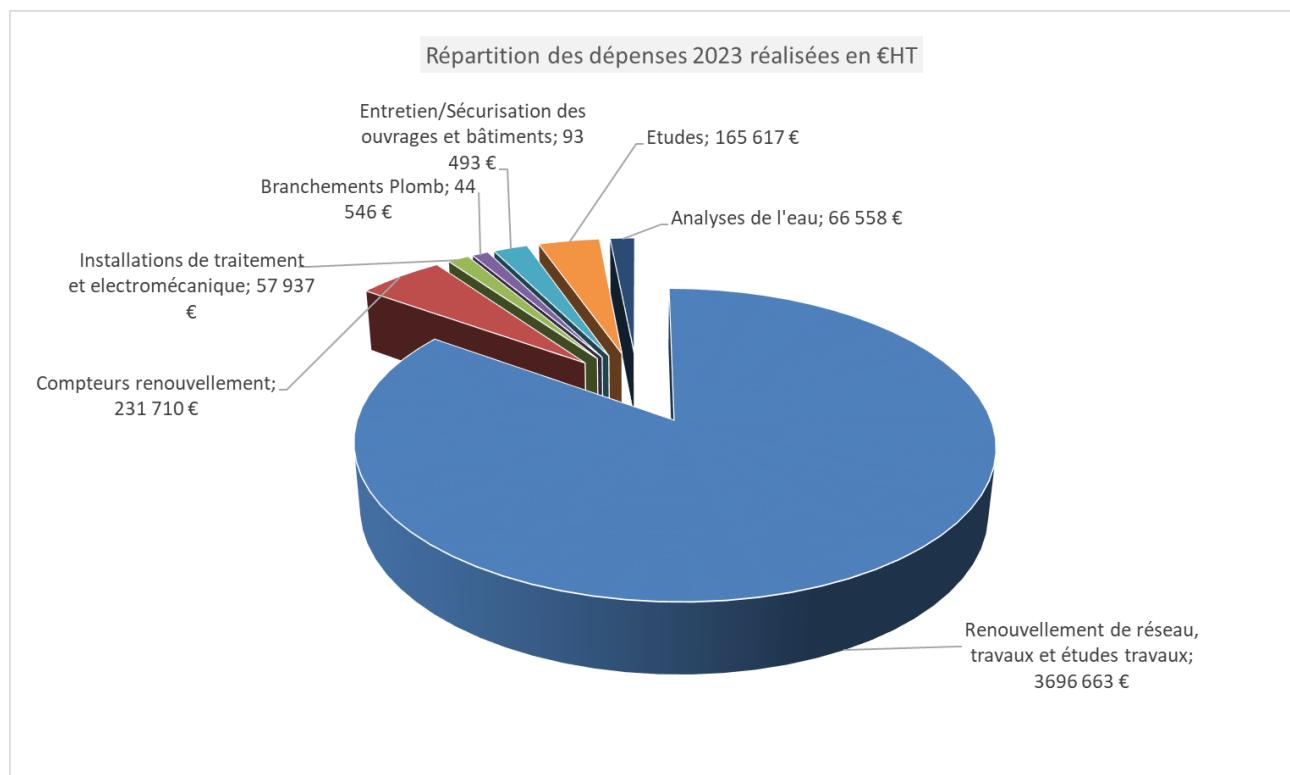
**S<sup>2</sup>LO**

ID : 038-200059392-20250929-147\_2025\_DEL-DE

Répartition des dépenses 2024 réalisées en €HT



Répartition des dépenses 2023 réalisées en €HT



# Rapport eau potable 2024

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 02/10/2025

ID : 038-200059392-20250929-147\_2025\_DEL-DE



## Les actions de solidarité et coopération décentralisée

### Abandon de créances et fonds de solidarité

Il s'agit de préciser les montants des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité, en application de l'article L.115-3 du Code de l'action sociale et des familles (fonds « solidarité eau »).

Les abandons de créances d'eau en 2024 au titre des exercices antérieurs s'élèvent à 38 950€ (admission en non-valeur et créances éteintes).

Le coût par m<sup>3</sup> de solidarité s'élève à :

Montants abandon de créances + FSL

38 950 € (15 832,00 € en 2023)  
= ————— =  
Volumes consommés

0,014 € / m<sup>3</sup> en 2024

Contre 0,0056 € / m<sup>3</sup> en 2023

### La coopération décentralisée

Bièvre Isère Communauté n'a pas mis en place d'action de coopération internationale.

# Rapport eau potable 2024

La dette au 31/12/2024

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

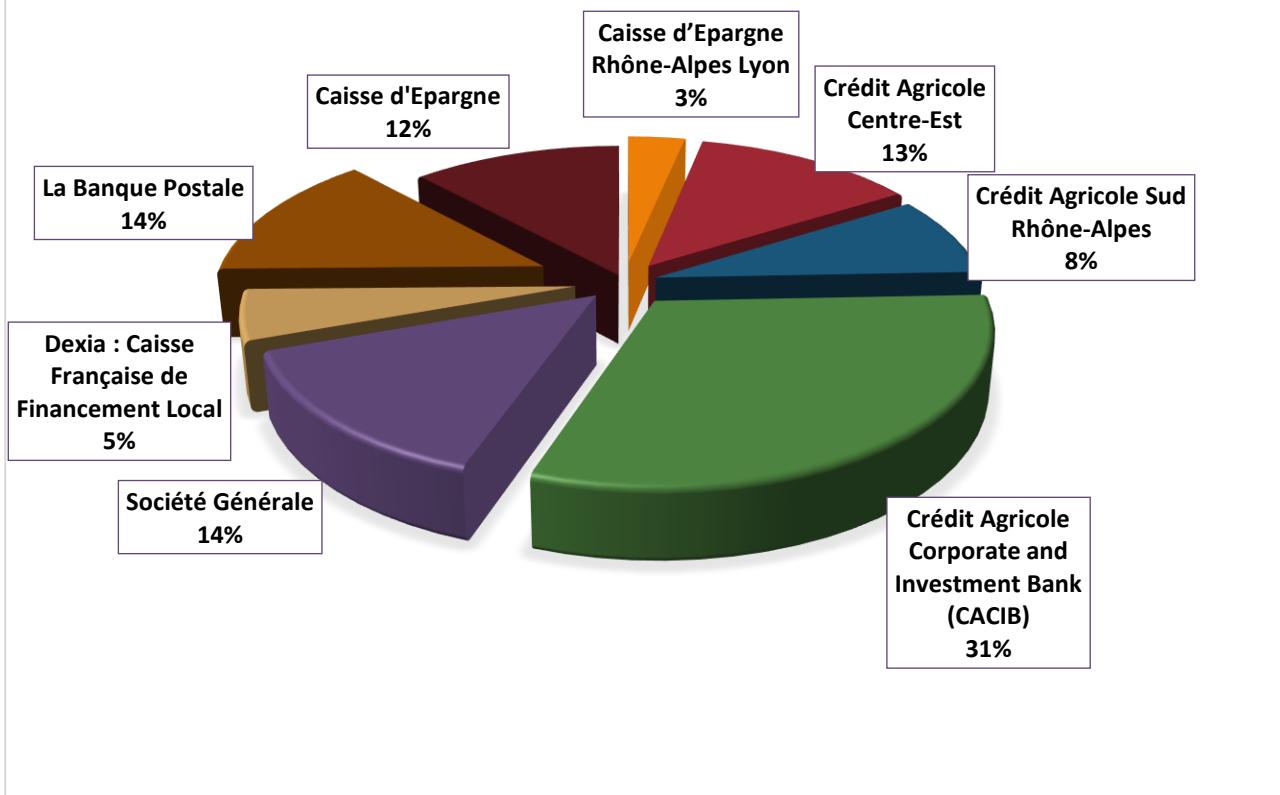
Publié le 02/10/2025

ID : 038-200059392-20250929-147\_2025\_DEL-DE

**S<sup>2</sup>LO**

	<b>Montant 2024 en €</b>
<b>Caisse d'Epargne Rhône-Alpes Lyon</b>	<b>270 442,22 €</b>
<b>Crédit Agricole Centre-Est</b>	<b>1 059 668,54 €</b>
<b>Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes</b>	<b>690 893,03 €</b>
<b>Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (CACIB)</b>	<b>2 567 551,00 €</b>
<b>Société Générale</b>	<b>1 171 187,50 €</b>
<b>Dexia : Caisse Française de Financement Local</b>	<b>436 060,03 €</b>
<b>La Banque Postale</b>	<b>1 111 500,00 €</b>
<b>Caisse d'Epargne</b>	<b>983 855,25 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 291 157,57 €</b>

## RÉPARTITION DE LA DETTE AU 31/12/2024



# Rapport eau potable 2024

## Les annuités

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 02/10/2025

**S<sup>2</sup>LO**

ID : 038-200059392-20250929-147\_2025\_DEL-DE

EAU			
	2022	2023	2024
<b>Remboursement en capital</b>	578 875,71 €	505 762,55 €	564 967,38 €
<b>Intérêts</b>	266 514,72 €	297 972,05 €	340 201,68 €
<b>TOTAL</b>	<b>845 390,43 €</b>	<b>803 734,60 €</b>	<b>905 169,08 €</b>

## 10. ANNEXES

- ⇒ Délibération fixant les tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2025
- ⇒ Facture type pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>



Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024



ID : 038-200059392-20241218-196\_2024\_DEL-DE

## SAINT ETIENNE DE ST GEOIRS

### EXTRAIT N°196-2024 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le **16 décembre 2024** suivant la convocation adressée le 06 décembre 2024, les conseillers communautaires de Bièvre Isère Communauté se sont réunis en séance publique à l'Hôtel communautaire, sous la présidence de M. Joël GULLON.

**73 conseillers en exercice :** 57 présents  
8 pouvoirs  
8 absents/excusés

Le Conseil réuni au nombre prescrit par l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne Catherine CARRON comme secrétaire de séance.

**Codification ACTES : 7.2.**

**Eau Potable : Redevances Eau potable 2025.**

**Rapporteur : Eric SAVIGNON, Vice-Président Eau Potable, Assainissement, Grand Cycle de l'Eau et GEMAPI,**

#### EXPOSE

Depuis la première fusion intervenue le 1<sup>er</sup> janvier 2014 entre la Communauté de Communes du pays de Bièvre-Liers et la Communauté de Communes de Bièvre Chambaran, les compétences eau et assainissement collectif ont été élargies progressivement, mettant en évidence une disparité tarifaire puisque chaque collectivité compétente avant le transfert disposait d'un tarif spécifique.

Au regard de la réglementation en vigueur à ce sujet et de la nécessité de respecter le principe d'égalité de l'usager devant le service public, Bièvre Isère Communauté avait engagé un lissage tarifaire en 2019.

En 2023, pour faire face à l'augmentation importante des coûts de l'énergie (+ 153 % en 2 ans) et de l'inflation en général, le lissage tarifaire n'a pas été reconduit et un tarif harmonisé sur l'ensemble des communes a été adopté.

Ce tarif permet en outre de couvrir les dépenses d'investissement nécessaires au bon fonctionnement du service tels que le renouvellement de réseau, la maintenance des ouvrage, l'amélioration des équipements de traitement et de sécurisation de l'AEP.

Pour 2025, il est proposé de reconduire à l'identique les tarifs de l'eau.

En conséquence, voici le montant de redevance 2025 proposé pour les 50 communes de Bièvre Isère Communauté :

# Rapport eau potable 2024

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 02/10/2025



ID : 038-200059392-20250929-147\_2025\_DEL-DE

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 038-200059392-20241216-196\_2024\_DEL-DE

## Redevance domestique et non domestique

Communes	Montants 2024 en € HT		Montants proposés pour 2025 en € HT	
	Part fixe par an	Part variable par m <sup>3</sup>	Part fixe par an	Part variable par m <sup>3</sup>
<b>50 communes de Bièvre Isère : Artas, Beaufort, Beauvoir de Marc, Bossieu, Bressieux, Brézins, Brion, Champier, Châtenay, Chatonnay, Culin, Faramans, Gillonay, La Côte St-André, La Forteresse, La Frette, Le Motier, Lentiel, Lieudieu, Longechenal, Marcilloles, Marcollin, Marnans, Meyrieu Les Etangs, Montfalcon, Ornacieux-Balbins, Pajay, Penol, Plan, Porte des Bonnevaux, Royas, Roybon, St-Agnin sur Bion, St-Clair sur Galaure St-Etienne de St-Geoirs, St-Geoirs, St-Hilaire de la Côte, St-Michel de St-Geoirs, St-Jean de Bournay, St-Paul d'Izeaux, St-Pierre de Bressieux, St-Siméon de Bressieux, Ste-Anne sur Gervonde, Sardieu, Savas-Mépin, Sillans, Thodore, Tramolé, Villeneuve de Marc et Viriville</b>	70	1,36	70	1,36

En complément de la redevance d'eau potable, la facture d'eau doit désormais faire apparaître les tarifs liés au versement aux organismes publics, telle que l'Agence de l'Eau.

### 1/ Redevance prélevement sur la Ressource en Eau

Suite à la réforme des redevances de l'Agence de l'Eau dans le projet de Loi de Finances 2024, la redevance « Prélèvement » est renommée Redevance prélevement sur la Ressource en Eau. Son montant reste inchangé, il est proposé de reconduire à l'identique la redevance prélevement 2025 appliquée à l'ensemble des communes du territoire de Bièvre Isère Communauté, soit 0,09 € HT/m<sup>3</sup>.

### 2/ Redevance sur la Performance des Réseaux d'Eau Potable

Concernant la redevance pour performance des réseaux d'eau potable :

- Elle est facturée par l'agence de l'eau aux établissements publics compétents pour la distribution publique de l'eau qui en sont les redevables ;
- Le tarif de base est fixé par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ;
- Le montant applicable est modulé en fonction de la performance des réseaux d'eau potable de la collectivité compétente pour la distribution publique de l'eau ; il est égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0,2 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint, pas d'abattement de la redevance) ;
- L'assiette de cette redevance est constituée par les volumes facturés durant l'année civile ;
- L'Agence de l'eau facture cette redevance à l'établissement public compétent au cours de l'année civile qui suit ;
- La redevance est répercutée par anticipation sur chaque usager du service public de distribution d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'eau ;

Considérant que l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a fixé le tarif de la redevance pour performance des réseaux d'eau potable à 0,05 €/m<sup>3</sup> HT pour l'année 2025.

Considérant que pour l'année 2025, le coefficient de modulation est fixé forfaitairement à 0,2 pour la redevance pour performance des réseaux d'eau potable (la performance des réseaux d'eau n'étant pas prise en compte pour cette première année).

# Rapport eau potable 2024

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 02/10/2025

ID : 038-200059392-20250929-147\_2025\_DEL-DE

**S<sup>2</sup>LO**

Considérant qu'il convient de fixer le tarif de la contre-valeur performance des réseaux d'eau potable, qui doit être répercuté sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu.

Il est proposé de fixer à 0,01 € /m<sup>3</sup> HT la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Les autres tarifs 2025 proposés sont les suivants :

Intitulé	Montants 2024 en € HT	Montants proposés pour 2025 en € HT
Frais d'accès techniques et administratifs	48,00 €	<b>48,00 €</b>
Remplacement d'un compteur endommagé par manque de précaution de la part de l'abonné (gel, casse...) : fourniture et pose d'un nouveau compteur	140,00 €	<b>140,00 €</b>

Intitulé	Montant 2024 net de taxes	Montant proposé pour 2025 net de taxes
Pénalités pour : • Manipulation frauduleuse des compteurs (bris du dispositif de plombage, déplacement, endommagement du dispositif de relève à distance...) • Prélèvement non autorisé sur la conduite d'eau ou sur un poteau incendie • Manceuvre ou tentative de manœuvre par un tiers de robinets de prises ou de robinets vannes (bouches à clés...) • Consommation d'eau ne faisant pas l'objet d'un contrat d'abonnement • Piquage ou orifice d'écoulement sur le tuyau d'amenée du branchement depuis sa prise sur la canalisation publique jusqu'au compteur individuel	1 500,00 €	<b>1 500,00 €</b>

Considérant l'avis favorable su Bureau Communautaire en date du 25 novembre 2024,

Considérant l'avis favorable de la commission « Eau et Assainissement » rendu en date du 11 décembre 2024,

## PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'ADOPTER les redevances et tarifs d'eau potable 2025 proposés pour application au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

## DECISION

**CETTE PROPOSITION EST ADOPTEE à L'UNANIMITE**

Joël GULLON



Président de Bievre Isère

Références abonné / point de comptage :  
11196 / 09456001 / 11196

Adresse de branchement :  
FACTURE TYPE  
RUE DE LA REPUBLIQUE  
38260 LA COTE SAINT ANDRE

### VOTRE SERVICE CLIENT

#### Accueil du public :

1 Bd Mal De Lattre de Tassigny  
38260 LA COTE ST ANDRE  
Tel : 04.74.20.86.73 / Fax : 04.74.20.86.77  
environnement@bievre-isere.com

Horaires d'ouverture :  
Du lundi au vendredi de 8h30 (9h30 le lundi) à 12 h  
Et de 13h30 à 17h (16h30 le vendredi)  
N° d'urgence : 04.74.20.86.78  
(hors période d'ouverture des bureaux)

#### Courriers à adresser à :

BIEVRE ISERE COMMUNAUTE  
Grenoble Air Parc  
1, Avenue Roland Garros  
38590 ST ETIENNE DE ST GEOIRS

\*Nom Exp\* \*Prénom Exp\*  
\*N° rue Exp\* \*Rue Exp\* CS \*CSPE Exp\*  
\*CodPos Exp\* \*Ville Exp\*

\*Ligne Adr Payeur 1\*  
\*Ligne Adr Payeur 2\*  
\*Ligne Adr Payeur 3\*  
\*Ligne Adr Payeur 4\*  
\*Ligne Adr Payeur 5\*  
\*Ligne Adr Payeur 6\*  
\*Ligne Adr Payeur 7\*

### VOTRE SERVICE DE PAIEMENT

TRESORERIE  
Maine  
Place Alexandre Gagneux  
38590 ST ETIENNE DE ST GEOIRS  
Tél : 04.76.65.40.01  
Accueil lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h

Fermerture : mercredi et vendredi

#### MODALITES DE REGLEMENT :

En espèces : au guichet de la Trésorerie

Par chèque bancaire : libellé à l'ordre du Trésor public en joignant le talon TIP non signé, à renvoyer à l'aide de l'enveloppe ci-jointe.

Par INTERNET : en vous connectant sur www.tipi.budget.gouv.fr et en utilisant l'identifiant collectivité indiqué sous la Réf. facture

Par carte bancaire : au guichet de la Trésorerie

Par titre interbancaire de paiement (TIP) :

à dater et à signer, puis à renvoyer à l'aide de l'enveloppe ci-jointe.

Par virement bancaire sur le compte du Trésor Public :

BANQUE DE FRANCE - IBAN FR76 3000 1004 19D3 8800 0000 044

BIC : BDFEFRPPCCT

Par prélèvement automatique à échéance :

Si vous adhérez au service, vous n'avez rien à envoyer.

Sinon, prenez contact avec le service clients.

Mensualisation : Pour adhérer, prenez contact avec le service clients.

Par Datamatrix : en espèce dans la limite de 300€ ou CB,

muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé

Siret N° 20005939200023

N° TVA Intracommunautaire : FR00200059392

Fiches qualités consultables sur :

[https://carto.atlasante.frfrs/\\_metropole\\_udl\\_infofactures.map](https://carto.atlasante.frfrs/_metropole_udl_infofactures.map)

### FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

Réf. Facture : 2025--00-0 du

Identifiant collectivité TIPI : 10797

### FACTURE DE SOLDE

Votre consommation :

120 m<sup>3</sup>

#### MONTANT T.T.C.

EAU	246,03
ASSAINISSEMENT	291,61
REDEVANCES : Agence de l'eau	68,42

TOTAL FACTURE 606,06 €

Date limite de paiement :

### DATA MATRIX

Mandat de prélèvement SEPA payé(e) en ligne ou mandat de mandat, vous autorisez  
à déclarer à votre banque à votre nom pour débiter votre compte, et votre  
banque à déclarer votre consentement conformément aux instructions du débiteur. Vous  
bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque dans les conditions décrites dans le  
mandat que vous avez passé avec elle. Une demande de remboursement doit être  
présentée dans les 8 semaines suivant la date de début de votre compte pour un prélèvement  
autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous  
peutrez délivrer auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA payé(e). Votre signature  
est autorisée pour déclarer, à réception, votre compte pour le mandat indiqué.

DATE ET LIEU  SIGNATURE

LIGNE ADR PAYEUR 1  
LIGNE ADR PAYEUR 2  
LIGNE ADR PAYEUR 3  
LIGNE ADR PAYEUR 4  
LIGNE ADR PAYEUR 5  
LIGNE ADR PAYEUR 6

#### TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :

ICS :

Référence : 2025--00-0 du

Montant : 606,06 €

Créancier :

★

CENTRE D' ENCAISSEMENT  
DES FINANCES PUBLIQUES  
TSA 61110  
78924 YVELINES Cedex 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

0000000000258

\*\*NNE\*000101 17

\*POC\* 4985706 60606

# Rapport eau potable 2024

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 02/10/2025



ID : 038-200059392-20250929-147\_2025\_DEL-DE

## DETAIL DE VOTRE FACTURE REF. 2025-00-0

Réf. à rappeler : 11196 / 09456001 / 11196

Compteur	Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	
FACTUR TYPEA	15	31/12/2025	120	31/12/2014	0	
LIBELLÉ	Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
<b>EAU</b>						<b>346,00</b>
Part fixe eau période du 01/01/2025 au 31/12/2025	365 J	70,00	70,00	5,50	3,85	73,85
Consommation eau période du 01/01/2025 au 31/12/2025	120 m <sup>3</sup>	1,360	163,20	5,50	8,98	172,18
<b>ASSAINISSEMENT</b>						<b>291,01</b>
Part fixe assainissement période du 01/01/2025 au 31/12/2025	365 J	79,10	79,10	10,00	7,91	87,01
Consommation assainissement période du 01/01/2025 au 31/12/2025	120 m <sup>3</sup>	1,550	186,00	10,00	18,60	204,60
<b>REDEVANCES : Agence de l'eau</b>						<b>30,48</b>
Redevance Prélèvement sur la Ressource en Eau période du 01/01/2025 au 31/12/2025	120 m <sup>3</sup>	0,09	10,80	5,50	0,59	11,39
Redevance sur consommation Eau Potable période du 01/01/2025 au 31/12/2025	120 M3	0,43	51,60	5,50	2,84	54,44
Redevance Performance Réseaux Eau période du 01/01/2025 au 31/12/2025	120 M3	0,01	1,20	5,50	0,07	1,27
Redevance Performance Système Assainissement période du 01/01/2025 au 31/12/2025	120 M3	0,01	1,20	10,00	0,12	1,32
<b>TOTAL A PAYER</b>			563,10		42,96	606,06

### Explications

**Voies de recours**  
La présente facture constitue un titre exécutable et exécutoire de la partie L.26A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions de l'article R2340-4 du Code Général des Collectivités. Toute réclamation doit être envoyée par écrit au préfet.  
En cas de difficulté de paiement, il est recommandé d'adresser à la trésorerie pour obtenir un étatment de paiement ou de soler les services sociaux pour l'obtention d'une aide éventuelle pour le paiement de la facture.  
Pour contester le montant de cette facture, vous pouvez déposer un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois suivant la réception du titre exécutable.

Toute somme non acquittée dans le délai indiqué au revers de la facture ou porté de pourvois ou engagées par le préfet ou la partie civile (peut être dépassé) peut accorder un délai de paiement dans les cas exceptionnels. Pour constater ces poursuites, vous devez déposer un recours devant le juge d'instruction mentionné aux articles L213-5 et L213-6 du code de l'ordre judiciaire dans un délai de 2 mois suivant la notification de l'acte contentieux (cf 2<sup>e</sup> de l'article L1617-5 du code général des collectivités territoriales).

**Contref**  
Envoi de la prochaine facture suivant la date d'effet du règlement du Service de l'eau, de l'assainissement Collectif et de l'assainissement Non Collectif ou de sa mise à jour validée de réception par l'abonné.

En l'absence de relevé du compteur par le relevieur ou par vos soins, cette facture sera établie. Votre attention est attirée sur l'application légale qui oblige le relevieur à accorder au moins une fois par an. La facture est un document à conserver cinq (5) ans.

**Mieux comprendre votre facture**  
**Énonciation de l'eau**  
Ce service comprend la gestion des ressources, le transport, le traitement, le stockage, la distribution et le contrôle de la qualité de l'eau potable.

**Collecte et traitement des eaux usées**  
Ce service comprend la collecte, le transport et le traitement des eaux usées, la collecte et la dépollution, ainsi que la transport et l'élimination des boues et autres sous-produits par différentes filières.

**Assainissement non collectif**  
Cette redévance correspond au contrôle, diagnostic et de fonctionnement des installations d'assainissement autonome.

**Organismes publics (Agence de l'eau)**  
**Redevance lutte contre la pollution**  
Cette redévance est établie et perçue par l'Agence de l'eau et facturée aux abonnés soumis à l'eau potable.

**Redevance Modernisation des réseaux de collecte**  
Cette redévance est établie et perçue par l'Agence de l'eau et facturée aux abonnés soumis à l'assainissement.

**Redevance prévention de la pollution**  
Cette redévance est établie et perçue par l'Agence de l'eau et facturée à toute personne dont les activités entraînent un prélevement sur la ressource en eau.